

DELIBERATION

du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 25 mai 2023

**I. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBATS D'ORIENTATION
GENERAL**

2.4 – Thématiques transverses

2.4.2 Conventions, subventions, tarifs et cotisations

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU *le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3 ;*
VU *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en*
séance le 12 octobre 2017.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- Approuve avec 1 abstention, 26 voix pour et 0 voix contre les cotisations.
- Approuve avec 2 abstentions, 25 voix pour et 0 voix contre les tarifs.

Le détail est annexé à la présente.

Le Mans, le 1er juin 2023

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 36

COTISATIONS 2023

C n°	Cotisation enregistrée le	Pour information ou attribution	Date CA	Demandeur	Objet de la demande	Montant HT ou pas application de TVA	Financier
4	27/01/2023	Attribution	25/05/2023	Université du Mans	Cotisation annuelle à la Fédération Interuniversitaire de l'Enseignement à Distance (FIED) pour l'année 2023	1 800,00 €	Université du Mans
14	02/02/2023	Attribution	25/05/2023	Cancéropôle Grand Ouest	Cotisation 2023	3 000,00 €	Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales
15	02/02/2023	Attribution	25/05/2023	Atlantpôle Biotherapies	Adhésion 2023	2 000,00 €	Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales
16	02/02/2023	Attribution	25/05/2023	GIS Institut des Amériques	Cotisation 2023	2 500,00 €	Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales
23	07/02/2023	Attribution	25/05/2023	ComUE Angers-Le Mans	Cotisation 2023	50 000,00 €	Services centraux
27	13/02/2023	Attribution	25/05/2023	POLYMERIS	Cotisation Polymeris	1 932,00 €	IMMM
29	21/02/2023	Attribution	25/05/2023	GIS Institut du genre	Cotisation 2023	5 000,00 €	Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales
30	21/02/2023	Attribution	25/05/2023	ID4MOBILITY/ID4CAR	Cotisation 2023	2 040,00 €	Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales
31	21/02/2023	Attribution	25/05/2023	ESUP	Cotisation 2023	3 675,00 €	DSI
35	09/03/2023	Attribution	25/05/2023	Réseau Figure	Cotisation 2023	5 625,00 €	Services Centraux
45	29/03/2023	Attribution	25/05/2023	CDSUFC	Contribution 2023	1 200 €	SFC
57	13/04/2023	Attribution	25/05/2023	AMUE	Cotisation 2023	14 888,36 €	DSI
60	17/04/2023	Attribution	25/05/2023	Reseau MENS	Adhésion 2023	1 500,00 €	RI
61	17/04/2023	Attribution	25/05/2023	Campus France	Adhésion 2023	2 706,00 €	RI
62	17/04/2023	Attribution	25/05/2023	ADCUEFE	Adhésion 2023	1 200,00 €	Maison des Langues
66	19/04/2023	Attribution	25/05/2023	ARIUT	Cotisation 2023	1 500,00 €	IUT Laval
75	09/05/2023	Attribution	25/05/2023	FIED	Cotisation 2023	1 800,00 €	PRN
79	09/05/2023	Attribution	25/05/2023	UNISCIEL	Cotisation 2023	2 000,00 €	PRN

TARIFS 2022

Tarif n°	Tarif enregistré le	Pour information ou attribution	Convention n°	Date CA	Financeur	Demandeur	Objet de la demande	Montant	Commentaires
24	30/03/2023	Attribution		25/05/2023	Participants	ENSIM	Partenariat Prytanée	1800€ TTC	CF convention 214_23
25	30/03/2023	Attribution		25/05/2023	Participants (UBS)	DRH	Convention de formation	875,00 €	CF convention 218_23
26	04/04/2023	Attribution		25/05/2023	Participants	UFR ST	Tarifs d'inscription à l'école d'été JSALT 2023	Tarifs divers	
27	26/04/2023	Attribution	311_23	25/05/2023	Associatoin Collectif solidaire Le Mans Université	SCD	Cession d'un fonds documentaire désherbé	0,00 €	
28	05/05/2023	Attribution		25/05/2023	Participants	UFR DEG	Tarifs JurisCampus	65,00 €	
29	09/05/2023	Attribution		25/05/2023	Néant (Apport en nature)	LAUM	Cout de mise a disposition de la salle anéchoïque du LAUM dans le cadre d'une résidence artistique	40 000,00 €	

Bon de commande / Ordre de service

Société UNIVERSITE DE LILLE
AGENCE COMPTABLE
domaine du pont de bois
BP 60149
56653 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX
Tél : 03 62 26 96 44 Fax : Réf : 11821

Facturation

Université du Mans
Service Facturier
Avenue Olivier Messiaen
72085 Le Mans Cedex 9
Tél: Mail:

Livraison

Université du Mans
ETN@
Avenue Olivier Messiaen
72085 Le Mans cedex 9
Tél: Mail:

Emetteur

Contact : Tourteau Maud

Tél :

Fax :

E-mail : maud.tourteau@univ-lemans.fr

Code d'intérêts moratoires: Z4

N°SIRET: 13002358300012

Condition de paiement: 030S

Lignes de commande

N° de poste	Désignation	Date Livraison	Quantité	Prix unitaire	Prix total	TVA	Catégorie d'achats
00010	Cotisation Unisciel 2023	30.04.2023	1	2,000.00	2,000.00	0.00	XC.02
Texte de poste : Université de Lille SIU UNISCIEL - Cotisation PRN 2023 DGS Vanessa ROBERT - 42 rue Paul Duez 59000 LILLE							

Montant HT 2,000.00 EUR
Montant TVA 0.00 EUR
Montant TTC 2,000.00 EUR

Imputation

Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	Centre de Coût	Centre Financier	Fond	eOTP
FG	D115	900RN	900RN	NA	

Responsable

Nom et qualité

Signature

Visas**Pour acceptation des conditions**

Nom et qualité

Cachet de l'entreprise et signature

A Lille, le mercredi 12 avril 2023

Le Mans Université
Avenue Olivier Messiaen
72085 Le Mans

Objet : Appel à cotisation 2023

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joints les éléments nécessaires à l'édition du bon de commande relatif à l'appel à cotisation UNISCIEL pour l'année 2023, pour un montant de **2000€**.

Votre représentant au bureau est Nicolas Postec, directeur du Pôle Ressources Numériques au sein de l'Université du Mans dont voici le mail : nicolas.postec@univ-lemans.fr.

La cheffe de projet Unisciel affectée à votre établissement est Sindy Magarinos. Elle reste votre interlocutrice opérationnelle, vous pouvez la joindre à sindy.magarinos@unisciel.fr.

Pour tous besoins complémentaires, vous pouvez contacter notre secrétariat par mail à secretariat@unisciel.fr.

Bien cordialement,

Manuel Majada
Secrétaire général d'UNISCIEL



Bon de Commande à libeller impérativement au nom de :

UNIVERSITE de LILLE - SIU UNISCIEL
DGS – Vanessa ROBERT
42 Rue Paul DUEZ
59000 LILLE
Identifiant SIRET : 130 029 754 00012

Envoi du bon de commande à :

Par courrier à :
UNIVERSITE de LILLE - SIU UNISCIEL
DGS – Vanessa ROBERT
42 Rue Paul DUEZ
59000 LILLE

Par mail à : secretariat@unisciel.fr

Montant de la cotisation 2023 : 2000€

Les contacts recevant cet appel à cotisation, par mail :

- Nicolas Postec Nicolas.Postec@univ-lemans.fr
- Vincent Barré vpca@univ-lemans.fr
- Christelle Churin christelle.churin@univ-lemans.fr
- Hélène Lefrançois helene.lefrancois@univ-lemans.fr

En cas de modifications de coordonnées ou de noms des différents contacts, merci de nous le préciser à l'envoi de votre bon de commande.

Nom : _____ Prénom : _____

Courriel : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Courriel : _____

Éléments pour fiche fournisseur du SIU Unisciel

Adresse du siège de l'établissement porteur du SIU Unisciel

Université de Lille – SIU UNISCIEL
42 Rue Paul DUEZ
59800 LILLE

Mail : secretariat@unisciel.fr

SIRET	130 029 754 00012
Code APE	85.42Z – Enseignement supérieur
Catégorie juridique	7383 – Établissement Public national à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
N° TVA intracommunautaire	FR88130029754
Régime d'imposition	Normal
Siège de l'établissement	Université de Lille 42 rue Paul DUEZ 59800 Lille
Adresse de l'Agence comptable	Université de Lille Agence comptable Domaine universitaire du Pont de Bois 3 rue du barreau BO 60149 59653 Villeneuve d'Ascq

Coordonnées bancaires

TRESOR PUBLIC				RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ	
Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements des quittances, etc...)					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Code banque	Code guichet	N° compte	Ci4	Domiciliation	
10071	59000	00001019803	57	TPLILLE	
IBAN (International Bank Account Number)					
FR76	1007	1590	0000	0010	1980 357
				BIC (Bank Identifier Code)	
				TRPUFRP1	
Titulaire du compte :					
UNIVERSITÉ DE LILLE					
AGENCE COMPTABLE					
DOMAINE UNIVERSITAIRE PONT BOIS					
BP 60149					
59653 VILLENEUVE D'ASCO					

**FIED**

Maison des universités
103 Boulevard Saint-Michel
75005 Paris
N° de Siret : 399 810 589 00073

Devis

Paris le 27/01/2023

Référence FC-2023-13

Affaire suivie par Caroline Mossé
tresorier@fied.fr

Adhérent LE MANS UNIVERSITE

ac-fournisseurs@univ-lemans.fr
Avenue Oliiver Messiaen
72085 LE MANS CEDEX 09

A l'attention de CHURIN Christelle

Description	Montant
Cotisation à la FIED pour l'année 2023	1 800,00 €
Solde dû	1 800,00 €
« TVA non applicable, art 293 B du CGI »	

A verser au compte de la Fédération Interuniversitaire de l'Enseignement à Distance

N° de compte 20216769483

Code Banque 10207

Code guichet 00041

Clé RIB 61

IBAN FR76 1020 7000 4120 2167 6948 361

BIC CCBPFRPPMTG

UNIVERSITE DU MANS

AVENUE OLIVIER MESSIAEN
72085 LE MANS CEDEX 09
N° TVA IC : FR66197209166
N° Siret / Siren : 19720916600010
Code service :

Référence à rappeler à la facture/dépôt dans Chorus n°**4500156944****CRB: 900RN**

Date d'émission: 14.04.2023

Page 1/1

Bon de commande / Ordre de service

Société UNIVERSITE DE LILLE
AGENCE COMPTABLE
domaine du pont de bois
BP 60149
56653 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX
Tél : 03 62 26 96 44 Fax :

Réf : 11821

Facturation

Université du Mans
Service Facturier
Avenue Olivier Messiaen
72085 Le Mans Cedex 9
Tél: Mail:

Livraison

Université du Mans
ETN@
Avenue Olivier Messiaen
72085 Le Mans cedex 9
Tél: Mail:

Emetteur

Contact : Tourteau Maud

Tél :

Fax :

E-mail : maud.tourteau@univ-lemans.fr

Code d'intérêts moratoires: Z4

N°SIRET: 13002358300012

Condition de paiement: 030S

Lignes de commande

N° de poste	Désignation	Date Livraison	Quantité	Prix unitaire	Prix total	TVA	Catégorie d'achats
00010	Cotisation Unisciel 2023	30.04.2023	1	2,000.00	2,000.00	0.00	XC.02
	Texte de poste : Université de Lille SIU UNISCIEL - Cotisation PRN 2023 DGS Vanessa ROBERT - 42 rue Paul Duez 59000 LILLE						

Montant HT 2,000.00 EUR
Montant TVA 0.00 EUR
Montant TTC 2,000.00 EUR

Imputation

Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	Centre de Coût	Centre Financier	Fond	eOTP
FG	D115	900RN	900RN	NA	

Responsable

Nom et qualité

Signature

Visas**Pour acceptation des conditions**

Nom et qualité

Cachet de l'entreprise et signature

Sont applicables au présent achat et priment sur toute stipulation contraire les clauses du Marché et/ou les conditions générales d'achat de l'université du Mans consultables sur <http://univ-lemans.fr>. Facture dépôt obligatoire sur <https://chorus-pro> n°engagement juridique inscrit sur le bon de commande à renseigner obligatoirement et facture libellée à l'adresse de facturation ci dessus

A Lille, le mercredi 12 avril 2023

Le Mans Université
Avenue Olivier Messiaen
72085 Le Mans

Objet : Appel à cotisation 2023

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joints les éléments nécessaires à l'édition du bon de commande relatif à l'appel à cotisation UNISCIEL pour l'année 2023, pour un montant de **2000€**.

Votre représentant au bureau est Nicolas Postec, directeur du Pôle Ressources Numériques au sein de l'Université du Mans dont voici le mail : nicolas.postec@univ-lemans.fr.

La cheffe de projet Unisciel affectée à votre établissement est Sindy Magarinos. Elle reste votre interlocutrice opérationnelle, vous pouvez la joindre à sindy.magarinos@unisciel.fr.

Pour tous besoins complémentaires, vous pouvez contacter notre secrétariat par mail à secretariat@unisciel.fr.

Bien cordialement,

Manuel Majada
Secrétaire général d'UNISCIEL



Bon de Commande à libeller impérativement au nom de :

UNIVERSITE de LILLE - SIU UNISCIEL
DGS – Vanessa ROBERT
42 Rue Paul DUEZ
59000 LILLE
Identifiant SIRET : 130 029 754 00012

Envoi du bon de commande à :

Par courrier à :
UNIVERSITE de LILLE - SIU UNISCIEL
DGS – Vanessa ROBERT
42 Rue Paul DUEZ
59000 LILLE

Par mail à : secretariat@unisciel.fr

Montant de la cotisation 2023 : 2000€

Les contacts recevant cet appel à cotisation, par mail :

- Nicolas Postec Nicolas.Postec@univ-lemans.fr
- Vincent Barré vpca@univ-lemans.fr
- Christelle Churin christelle.churin@univ-lemans.fr
- Hélène Lefrançois helene.lefrancois@univ-lemans.fr

En cas de modifications de coordonnées ou de noms des différents contacts, merci de nous le préciser à l'envoi de votre bon de commande.

Nom : _____ Prénom : _____

Courriel : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Courriel : _____

Eléments pour fiche fournisseur du SIU Unisciel

Adresse du siège de l'établissement porteur du SIU Unisciel

Université de Lille – SIU UNISCIEL

42 Rue Paul DUEZ

59800 LILLE

Mail : secretariat@unisciel.fr

SIRET	130 029 754 00012
Code APE	85.42Z – Enseignement supérieur
Catégorie juridique	7383 – Établissement Public national à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
N° TVA intracommunautaire	FR88130029754
Régime d'imposition	Normal
Siège de l'établissement	Université de Lille 42 rue Paul DUEZ 59800 Lille
Adresse de l'Agence comptable	Université de Lille Agence comptable Domaine universitaire du Pont de Bois 3 rue du barreau BO 60149 59653 Villeneuve d'Ascq

Coordonnées bancaires

TRESOR PUBLIC				RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ	
Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements des quittances, etc...)					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Code banque	Code guichet	N° compte	Clé	Domiciliation	
10071	59000	00001019803	57	TPLILLE	
IBAN (International Bank Account Number)					
FR76	1007	1590	0000	0010	1980 357
				BIC (Bank Identifier Code)	
				TRPUFRP1	
Titulaire du compte :					
UNIVERSITÉ DE LILLE					
AGENCE COMPTABLE					
DOMAINE UNIVERSITAIRE PONT BOIS					
BP 60149					
59653 VILLENEUVE D ASCQ					

I.U.T. LAVAL

Services Centraux

**52, Rue Calmette et Guerin
BP 2045
53020 LAVAL Cedex 9**

Le 13 février 2023

Appel à cotisation 2023 - référence à rappeler N° 2023-003

Madame, Monsieur,

Conformément à la décision du 10 Février 2023, la participation de votre IUT à l'Association Régionale des IUT des Pays de la Loire est fixée au montant indiqué ci-dessous pour l'année 2023 :

Cotisation 2023 ARIUT - IUT de Laval	1 500,00 €
.....Net à payer	1 500,00 €

Afin de permettre l'émission de la facture correspondante, je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir le bon de commande relatif au versement de cette participation 2023 à l'ARIUT Pays de la Loire à l'adresse suivante :

ARIUT Pays de la Loire C/° IUT LAVAL 52, rue des Docteurs Calmette et Guérin - BP2045 - 53020 Laval Cedex 09

La facture reprenant le numéro de votre bon de commande sera transmise à vos services via Chorus Pro dès réception de ce dernier.

En vous remerciant pour votre diligence,

Le président de l'ARIUT
Patrice Mangeard

ARIUT Pays de la Loire Siret 453 581 050 00011

Siège Social : 4 Boulevard Lavoisier - BP 42018 - 49016 ANGERS Cedex 01

Règlement par virement sur compte

ARIUT Pays de la Loire

Banque : Société Générale

Agence : Le Mans République

43 Place de la République

72014 LE MANS Cedex

IBAN : FR76 3000 3012 2000 0372 6915 261

Correspondance : IUT LAVAL 52, rue des Docteurs Calmette et Guérin -
BP2045 - 53020 Laval Cedex 09

A.D.C.U.E.F.E – Campus FLE

**Association des Directeurs des Centres Universitaires d'Etudes
Françaises pour Etrangers**

**Siège social
19, rue de la Glacière
Paris 13ème**

C62

Le 20 février 2023

A

**Université du Mans
Service facturier
Avenue O. Messiaen,
72085 – LE MANS
Cedex 09**

FACTURE : ADC/23/041

Droit pour cotisation à l'ADCUEFE pour l'année 2023 soit : 1 200 Euros

Facture arrêtée à la somme de : MILLE DEUX CENTS EUROS

Valeur en votre aimable règlement à l'ordre de :

ADCUEFE

 BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST		Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation. This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit. Standing orders, Transfers and Payment Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.	
Titulaire du compte/Account holder			
ASS ADCUEFE			
CHEZ MONSIEUR SALAM			
28 RUE DE SABLE 72000 LE MANS			
Relevé d'identité bancaire / Bank details statement			
IBAN (International Bank Account Number) FR76 1380 7007 5432 6216 7296 941		BIC (Bank Identification Code) CCBPPFRPPNAN	
Code Banque 13807	Code Guichet 60754	N° du compte 32821672969	Clé RIB 41
		Domiciliation/Paying Bank BPGO LE MANS LE RIBAY	

Association non assujettie à la TVA

Association loi 1901 non soumise à TVA
C.G.I., art. 206-1, 206-1bis, 206-5, 1447
B.O.I. n° 208 du 18/12/2006

La présidente de l'ADCUEFE



Patricia Gardies

Réseau MEnS
Étudiants et chercheurs en exil
103, boulevard Saint-Michel
75005 Paris



Pascal LEROUX
Le Mans Université
Avenue Olivier Messiaen
72085LE MANS cedex 9

Paris, le 18 janvier 2023

Facture n°2023-013

Objet : adhésion au Réseau MEnS pour l'année 2023

Désignation	Prix unitaire en euros	Quantité	Prix TTC
Adhésion Réseau MEnS 2023	1 500,00€	1	1 500,00€
	<i>Reste à payer</i>		1 500,00€

TV/A non applicable, article 293B du Code général des impôts

En votre aimable règlement,
Cordialement,

Mathieu Schneider
Président

Veuillez prendre en considération le RIB suivant :

CIC	
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE	
Identifiant national de compte bancaire - RIB	
Banque 30066	Guichet 10854
N° compte 00020275201	Cle 14
Devise EUR	Domiciliation CIC PARIS LE MARAIS
Identifiant international de compte bancaire	
IBAN (International Bank Account Number)	
FR76	3006 6108 5400 0202 7520 114
BIC (Bank Identifier Code) CMCIFRPP	
Domiciliation CIC PARIS LE MARAIS 58 RUE DU TEMPLE 75004 PARIS ☎33153354406	
Titulaire du compte (Account Owner) RESEAU MENS 103 BOULEVARD SAINT MICHEL 75005 PARIS	
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.	
PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ	

Mathieu Schneider
Président
Réseau MEnS
Étudiants et chercheurs en exil
103, boulevard Saint-Michel
75005 Paris



À

Monsieur Pascal LEROUX
Président de Le Mans Université
Avenue Olivier Messiaen
72085LE MANS cedex 9

Paris, le 18 janvier 2023

Objet : adhésion au Réseau MEnS pour l'année 2023

P. J. : facture pour l'adhésion à l'association

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

En ratifiant la charte du réseau MEnS, votre établissement s'est inscrit dans un réseau de 52 universités et grandes écoles françaises œuvrant pour l'accueil et l'accompagnement des étudiants et des chercheurs en exil. Conformément aux statuts de notre association, adoptés le 17 septembre 2020, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe la facture pour le versement de la cotisation à notre association au titre de l'année civile 2023.

Conformément au vote de l'assemblée générale, celle-ci se monte à 1 500€ (mille cinq cent euros) et vous donne accès :

À l'ensemble de nos manifestations, de nos informations, de nos outils

À la possibilité de solliciter, en première demande ou en renouvellement, l'habilitation du « D.U. passerelle » ouvrant droit, pour les étudiants réfugiés, aux bourses sur critère social du CROUS

À une aide financière dans le cadre d'une formation Passerelle auprès du programme AIMES, porté par le réseau MEnS

Je vous remercie par avance de votre fidèle adhésion et vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus cordiales.

Mathieu Schneider
Président

AVENUE OLIVIER MESSIAEN
72085 LE MANS CEDEX 09
N° TVA IC : FR66197209166
N° Siret / Siren : 19720916600010
Code service :

Référence à rappeler à la facture/dépôt dans Chorus n°**4500156916**

CRB: 900RI

Date d'émission: 13.04.2023

Page 1/1

Bon de commande / Ordre de service

Société RESEAU MENS
103 BOULEVARD SAINT MICHEL
75005 PARIS

Tél : Fax : Réf : 14157

Facturation

Université du Mans
Service Facturier
Avenue Olivier Messiaen
72085 Le Mans Cedex 9

Tél: Mail:

Livraison

Université du Mans
CIEL
Avenue Olivier Messiaen
72085 Le Mans cedex 9

Tél: Mail:

Emetteur

Contact : Heuline Mary-jane

Tél : 02 43 83 26 63

Fax :

E-mail : mary-jane.heuline@univ-lemans.fr

Code d'intérêts moratoires: Z4

N°SIRET: 89085187600015

Condition de paiement: 030S

Lignes de commande

N° de poste	Désignation	Date Livraison	Quantité	Prix unitaire	Prix total	TVA	Catégorie d'achats
00010	Adhésion Réseau MEnS 2023	13.04.2023	1	1,500.00	1,500.00	0.00	XC.02
Texte de poste : Cotisation 2023//voir courrier et demande de cotisation en pj//en attente passage en CA//							

Montant HT 1,500.00 EUR
Montant TVA 0.00 EUR
Montant TTC 1,500.00 EUR

Imputation

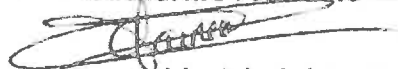
Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	Centre de Coût	Centre Financier	Fond	eOTP
FG	D101	900RIPILZG	900RIPIL	NA	

Responsable

Nom et qualité

Signature

Visas

Catherine PAINEAU

Responsable Administrative
Services des Relations Internationales
Le Mans Université

Pour acceptation des conditions

Nom et qualité

Cachet de l'entreprise et signature

Sont applicables au présent achat et priment sur toute stipulation contraire les clauses du Marché et/ou les conditions générales d'achat de l'université du Mans consultables sur <http://univ-lemans.fr>. Facture dépôt obligatoire sur <https://chorus-pro> n°engagement juridique inscrit sur le bon de commande à renseigner obligatoirement et facture libellée à l'adresse de facturation ci dessus

Bon de commande / Ordre de service

Société EPIC CAMPUS FRANCE
28 RUE DE LA GRANGE AUX BELLES
75010 PARIS
Tél : 01 53 63 21 80 Fax :
Réf : 7258

Livraison
Université du Mans
CIEL
Avenue Olivier Messiaen
72085 Le Mans cedex 9
Tél:
Mail:

Facturation
Université du Mans
Service Facturier
Avenue Olivier Messiaen
72085 Le Mans Cedex 9
Tél:
Mail:

Emetteur

Contact : Heuline Mary-jane
E-mail : mary-jane.heuline@univ-lemans.fr

Code d'intérêts moratoires: Z4 N°SIRET: 75219543800011 Condition de paiement: 030S

Lignes de commande

N° de poste	Désignation	Date	Livraison	Quantité	Prix unitaire	Prix total	TVA	Catégorie d'achats
00010	Adhésion Campus Fce 2023	13.04.2023	1		2.255.00	2.255.00	451.00	XC.02
Texte de poste : en attente passage en CAI								

Montant HT 2,255.00
Montant TVA 451.00
Montant TTC 2,706.00
EUR
EUR
EUR

Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	Centre de Coût	Centre Financier	Fond	eOTP
FG	D115	900RPI LZG	900RPI L	NA	

Imputation

Responsable
Nom et qualité
Signature

Visas
Catherine PAINSAU
Responsable Administrative
Services des Relations Internationales
Le Mans Université

Pour acceptation des conditions
Nom et qualité
Cachet de l'entreprise et signature

Sont applicables au présent achat et prime sur toute stipulation contraire les clauses du Marché e/ou les conditions générales d'achat de l'université du Mans consultables sur <http://univ-lemans.fr>. Facture dépôt obligatoire sur <https://chorus-pro.n> engagement juridique inscrit sur le bon de commande à renseigner obligatoirement et facture libellée à l'adresse de facturation ci dessus

Référence à rappeler à la facture/dépôt dans Chorus n°4500156924

CRB: 900RI

Date d'émission: 13.04.2023

Page 1/1

UNIVERSITE DU MANS

AVENUE OLIVIER MESSIAEN
72085 LE MANS CEDEX 09
N° TVA IC : FR66197209166
N° Siret / Siren : 19720916600010
Code service :

Référence à rappeler à la facture/dépôt dans Chorus n° **4500156350**

CRB: 907Z

Date d'émission: 28.03.2023

Page 1/1

Bon de commande / Ordre de service

Association CDSUFC Conf des Directeurs de Service
Universitaire de Formation Continue
103 Bd Saint Michel
75005 PARIS
Tél : 03 87 54 71 82 Fax : 03 87 54 70 64 Réf : 1496

Facturation

Université du Mans
Service Facturier
Avenue Olivier Messiaen
72085 Le Mans Cedex 9
Tél: Mail:

Livraison

Université du Mans - A. BIGET-BREBION
SFC (Service Formation Continue)
Boulevard Pythagore
72085 Le Mans CEDEX 09
Tél: Mail:

Emetteur

Contact : Biget-brebion Alexandra

Tél :

Fax

E-mail : alexandra.brebion@univ-lemans.fr

Code d'intérêts moratoires: Z4

N°SIRET: 48099450800020

Condition de paiement: 030S

Lignes de commande

N° de poste	Désignation	Date Livraison	Quantité	Prix unitaire	Prix total	TVA	Catégorie d'achats
00010	Participation FCU Année 2023	28.03.2023	1	1 200,00	1 200,00	0,00	XC.02

Montant HT 1 200,00 EUR
Montant TVA 0,00 EUR
Montant TTC 1 200,00 EUR

Imputation

Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	Centre de Coût	Centre Financier	Fond	eOTP
FG	D115	907PI	907PI	NA	

Responsable

Nom et qualité

Signature

Visas

Pour acceptation des conditions

Nom et qualité

Cachet de l'entreprise et signature

Sont applicables au présent achat et prennent sur toute stipulation contraire les clauses du Marché et/ou les conditions générales d'achat de l'université du Mans consultables sur <http://univ-lemans.fr>. Facture dépôt obligatoire sur <https://chorus-pro.n> e ngagement juridique inscrit sur le bon de commande à renseigner obligatoirement et facture libellée à l'adresse de facturation ci dessus

FICHE FOURNISSEUR

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

Raison sociale : Conférence des Directeurs de Service Universitaire de Formation Continue (CDSUFC)

Adresse du siège : 103, Boulevard Saint-Michel - 75005 Paris

Contact : Bénédicte BASTIE

103, Boulevard Saint-Michel - 75005 Paris

Tel : 06 48 66 02 74

developpement@fcu.fr

CATEGORIE DE FOURNISSEUR

- ☐ France public et personnes morales
 ☐ France indépendant
☐ Union européenne public et sociétés
 ☐ Hors Union Européenne
 ☒ Divers : Association

IDENTIFIANT

Code SIRET : 480 994 508 00020

Code APE : 9499Z

Numéro RNA : W751168418

DOMICILIATION BANCAIRE

Code Banque	Code Guichet	n° de Compte	Clé RIB	Domiciliation
10207	00014	22210613386	44	BPRIVES MONGE (00014)
IBAN FR76 1020 7000 1422 2106 1338 644				BIC CCBPRFRPPMTG



SI

- ☒ Cotisation ou adhésion ≤ 1 000 € HT
☐ Remise gracieuse ≤ 1 000 € HT
☐ Attribution des montants FSDIE
☐ Leg au profit de l'établissement

- ☐ Subvention au débit ≤ 23 000 € HT
☐ Subvention au crédit au profit de l'établissement
☐ Don au profit de l'établissement

Bénéficiaire de la demande : dsi.....
Objet : Renouvellement ESUP 2023.....

Année ou période concernée : 2023.....

Financé par :

Composante ou Service ou partenaire extérieur : DSI.....

Montant : 3675 euros.....

Unité budgétaire : 900SI..... Centre financier : 900SI.....

AVIS du RA : ☒ Favorable ☐ Défavorable le : 15/02/2023 <i>[Signature]</i>	AVIS de l'antenne financière : ☒ Favorable ☐ Défavorable le : 15 février 2023 <i>[Signature]</i>
AVIS du SAGJ : ☐ Favorable ☐ Défavorable le : <i>[Signature]</i> Responsable du Service des Affaires Générales et Juridiques <i>[Signature]</i> Violaine DUMUR	AVIS :..... (le cas échéant) ☐ Favorable ☐ Défavorable le :
Décision du Président de l'Université : ☐ Accepte la demande ☐ Refuse la demande Le : Le Président de l'Université Pascal LEROUX	

Demande de renouvellement d'adhésion au Consortium ESUP-Portail

NOM DE LA STRUCTURE : LE MANS UNIVERSITE.....

PERIODE DE COTISATION : ANNEE 2023

☐ Demande de renouvellement d'adhésion membre (Un membre adhérent est une structure publique ou d'intérêt public en charge ou en soutien à l'enseignement ou à la recherche)		
☐	Effectif inférieur à 5 000 étudiants	2 625,00 €
☐	Effectif supérieur à 5 000 étudiants et inférieur à 10 000 étudiants	3 150,00 €
☒	Effectif compris entre 10 000 et 20 000 étudiants	3 675,00 €
☐	Effectif compris entre 20 000 et 40 000 étudiants	4 200,00 €
☐	Effectif compris entre 40 000 et 60 000 étudiants	6 300,00 €
☐	Effectif supérieur à 60 000 étudiants	7 400,00 €
☐ Demande de renouvellement d'adhésion partenaire (Un membre partenaire est une structure en charge ou en soutien à l'enseignement ou à la recherche) .Les adhésions sont établies en référence du budget annuel n-1 de chaque membre partenaire :		
☐	Budget compris entre 0 et 500 K€	250,00 €
☐	Budget compris entre 500 et 1 000 K€	500,00 €
☐	Budget compris entre 1 000 et 2 000 K€	1 000,00 €
☐	Budget supérieur à 2 000 K€	2 000,00 €

Règlement ☒ Bon de commande ci-joint

La demande de RIB de l'association ainsi que l'envoi du bon de commande doivent être adressés à :
virginie.boudin@uphf.fr

RAPPEL DE LA DOMICILIATION BANCAIRE

Règlement : virement bancaire au compte :
CREDIT MUTUEL Enseignant 54 - NANCY
Banque : 10278
Guichet : 04900
N° de compte : 000 204756 01
Clé : 90

BON DE COMMANDE A LIBELLER IMPERATIVEMENT AU NOM DE :

Association « Consortium ESUP-Portail »
Maison des Universités
103, Boulevard Saint-Michel
75005 PARIS



MISE A JOUR DES CORRESPONDANTS – ANNEE 2023

Représentant de la structure :

Nom - Prénom : CARTIER PIERRE

Fonction : RESPONSABLE POLE TRANSITION NUMERIQUE

E-mail : PIERRE.CARTIER@UNIV-LAMANS.FR

Correspondant Technique :

Nom - Prénom : LAVARIE STEPHANE

Fonction : DEVELOPPEUR WEB

E-mail : STEPHANE.LAVARIE@UNIV-LEMANS.FR

Correspondant Fonctionnel :

Nom - Prénom : CARTIER PIERRE

Fonction : RESPONSABLE POLE TRANSITION NUMERIQUE

E-mail : PIERRE.CARTIER@UNIV-LAMANS.FR

Correspondant Sécurité :

Nom - Prénom : BENADDI SAID

Fonction : RSSI-ADJOINT

E-mail : SAID.BENADDI@UNIV-LEMANS.FR

Correspondant Administratif :

Nom - Prénom : AGNES LOTTON

Fonction : RESPONSABLE ADMINISTRATIVE

E-mail : AGNES.LOTTON@UNIV-LEMANS.FR

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le consortium ESUP-Portail dans le but d'alimenter des listes de diffusion dédiées. Elles ne sont conservées que pour la seule inscription aux listes de diffusion qui sont destinées à la coordination du consortium ESUP-Portail. L'utilisateur sera notifié de cette inscription, communication en B2B, à l'issue de laquelle il pourra exercer directement son droit d'opposition. Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification ou d'opposition en contactant le DPO du consortium ESUP-Portail, plus de détails sur : <https://www.esup-portail.org/donnees-personnelles>

UNIVERSITE DU MANS

AVENUE OLIVIER MESSIAEN
72085 LE MANS CEDEX 09
N° TVA IC : FR66197209166
N° Siret / Siren : 19720916600010
Code service :

Référence à rappeler à la facture/dépôt dans Chorus n°4500156489

CRB: 900SI
Date d'émission: 30.03.2023
Page 1/1

Bon de commande / Ordre de service

Société AMUE (AGENCE DE MUTUALISATION DES UNIVERSITES)
103 Boulevard SAINT MICHEL
75005 PARIS
Tél : 0144329000 Fax : Réf : 1160

Facturation
Université du Mans
Service Facturier
Avenue Olivier Messiaen
72085 Le Mans Cedex 9
Tél: Mail:

Livraison
Université du Mans
ETN@
Avenue Olivier Messiaen
72085 Le Mans cedex 9
Tél: Mail:

Emetteur
Contact : Lima cardoso Marcia silvana
E-mail : dsi-secretariat@univ-lemans.fr

Fax :

Code d'intérêts moratoires: Z4 N°SIRET: 18004312700059 Condition de paiement: 030S

Lignes de commande

N° de poste	Désignation	Date Livraison	Quantité	Prix unitaire	Prix total	TVA	Catégorie d'achats
00010	Cotisation 2023	31.03.2023	1	14,888.36	14,888.36	2,977.67	XC.02

Montant HT 14,888.36 EUR
Montant TVA 2,977.67 EUR
Montant TTC 17,866.03 EUR

Imputation

Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	Centre de Coût	Centre Financier	Fond	eOTP
FG	D115	900SIPGI	900SIPGI	NA	

Responsable
Nom et qualité
Signature

Visas

Pour acceptation des conditions
Nom et qualité

Responsable Administrative
Cache et signature
Le Mans Université
Avenue Olivier Messiaen
72085 Le Mans Cedex 09

Sont applicables au présent achat et prennent sur toute stipulation contraire les clauses du Marché et/ou les conditions générales d'achat de l'université du Mans consultables sur <http://univ-lemans.fr>. Facture dépôt obligatoire sur <https://chorus-pro> n°engagement juridique inscrit sur le bon de commande à renseigner obligatoirement et facture libellée à l'adresse de facturation ci dessus



Etablissement : Le Mans Université

Le renseignement de ce tableau est indispensable à la facturation des contributions de votre établissement.
Le(s) établissement(s) associé(s) ou rattaché(s) a (ont) reçu cette même enquête qui doit donc être également renseignée.

	Commentaire	Montant / Nombre	Montant € HT
COTISATION Données financières 2021 (1)		98 003 426,00	14 888,36
COTISATION Données financières 2021 (1)		98 003 426,00	14 888,36
Logiciel	Commentaire	Nombre / Montant	Montant € HT
APOGEE Données financières 2021 (1) moins Subvention Etat pour masse salariale Nombre d'étudiants inscrits 2020-2021 (2)		27 892 415,00 10 813	44 460,00
SIFAC Données financières 2021 (1)		98 003 426,00	45 981,79
Migration S4/HANA		98 003 426,00	4 765,00
SIFAC DEMAT' Nombre de factures + avoirs traités dans SIFAC 2021 (4)		12 033	15 022,15
SIHAM Nombre d'ETP gérés 2021 (5)		1 137	43 068,80
Maintenance Licence SIHAM Nombre d'ETP gérés 2021 (5)		1 137	2 057,97
FCA MANAGER			8 200,00

Personne contact : NOM : Prénom : Fonction :

Tél : Courriel : Signature :

- (1) Recettes en droit constatées = total classe 7 + classe 1 – recettes non encaissables (713, 776, 777, 78)
 (2) Nombre d'étudiants déclaré au ministère au regard de la rentrée universitaire
 (3) Les données concernent les comptes de rémunérations que ce soit pour la MS Etat ou la MS sur ressources propres de l'établissement, pour les établissements passés aux responsabilités et compétences élargies (RCE) ou pas
 (4) Nombre de pièces RE+RA traitées dans SIFAC
 (5) Nombre d'ETP gérés inscrit au budget voté, dans la limite du plafond d'emplois
 (6) Les agents gérés correspondent aux dossiers actifs du SIRH, y compris hébergés et vacataires tels qu'extraits par les interfaces en vue d'alimentation de SIHAM PMS

**Avenant 3 à la convention de renouvellement
du groupement d'intérêt scientifique (GIS)
« Institut du Genre »**

Entre

Le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS),
Etablissement public à caractère scientifique et technologique,
dont le siège est 3 rue Michel Ange, 75794 PARIS Cedex 16,
représenté par Monsieur Antoine PETIT, son Président-Directeur général, lequel a délégué sa
signature à Madame Catherine LARROCHE, Déléguée régionale Ile-de-France Meudon,

Et

L'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (Inserm),
Etablissement public à caractère scientifique et technologique,
dont le siège est 101 rue de Tolbiac, 75654 PARIS Cedex 13,
représenté par Monsieur Gilles BLOCH, son Président-Directeur général,

Et

L'Institut National d'Etudes Démographiques (INED),
Etablissement public à caractère scientifique et technologique,
dont le siège est 9 cours des Humanités – CS 50004 – 93322 Aubervilliers Cedex,
représenté par Madame Magda TOMASINI, sa Directrice,

Et

L'Ecole Pratique des Hautes Etudes (EPHE),
Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est Les Patios Saint-Jacques, 4-14 rue Ferrus, 75014 PARIS,
représentée par Monsieur Jean-Michel VERDIER, son Président,

Et

L'Ecole Normale Supérieure de Lyon (ENS Lyon),
Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est 15 parvis René Descartes, BP 7000, 69342 LYON Cedex 07,
représentée par Monsieur Jean-François PINTON, son Président,

Et

Le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM),
Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est 292 rue Saint-Martin, 75141 PARIS Cedex 03,
représenté par Monsieur Olivier FARON, son Administrateur général,

Et

L'Université Lumière Lyon 2 (Université Lyon 2),
Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est 18 quai Claude Bernard, 69365 LYON Cedex 07,
représentée par Madame Nathalie DOMPNIER, sa Présidente,

Et

L'Université Jean Moulin Lyon 3 (Université Lyon 3),

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est Campus de la Manufacture des Tabacs, 1 avenue des Frères Lumière, Lyon
69008 représentée par Monsieur Eric Carpano, son Président,

Et

L'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (Université Paris 1),

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est 12 place du Panthéon, 75231 PARIS Cedex 05,
représentée par Madame Neau-Leduc, sa présidente

Et

L'Université Sorbonne Nouvelle Paris 3 (Université Paris 3),

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est 17 rue de la Sorbonne, 75230 PARIS Cedex 05,
représentée par Monsieur Jamil Jean-Marc DAKHLIA, son Président,

Et

Université de Paris,

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est 85 boulevard Saint-Germain, 75006 Paris,
représentée par Madame Christine CLERICI, sa Présidente,

Et

L'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis (Université Paris 8),

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est 2 rue de la Liberté, 93526 SAINT-DENIS Cedex,
représentée par Madame Annick ALLAIGRE, sa présidente

Et

L'Université Sorbonne Paris Nord (USPN),

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est 99 avenue Jean-Baptiste Clément, 93430 VILLETANEUSE,
représentée par Monsieur Jean-Pierre ASTRUC, son Président,

Et

L'Université d'Angers,

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est 40 rue de Rennes, 49035 ANGERS Cedex,
représentée par Monsieur Christian ROBLEDO, son Président,

Et

L'Université Rennes 2,

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est Place du recteur Henri Le Moal, 35043 RENNES Cedex,
représentée par Monsieur Olivier DAVID, son Président,

Et

L'Université du Mans,

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est avenue Olivier Messiaen, 72085 LE MANS Cedex 9,
représentée par Monsieur Pascal LEROUX, son Président,

Et

L'Université Toulouse-Jean-Jaurès,

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est 5 allée Antonio Machado, 31058 TOULOUSE Cedex 9,
représentée par Madame Emmanuelle GARNIER, sa Présidente,

Et

L'Université de Rouen Normandie (Université de Rouen),

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est 1 rue Thomas Becket, 76821 MONT SAINT AIGNAN Cedex,
représentée par Monsieur Joël ALEXANDRE, son Président,

Et

L'Université de Strasbourg (UNISTRA),

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est 4 rue Blaise Pascal, 67081 STRASBOURG Cedex,
représentée par Monsieur Michel DENEKEN, son Président,

Et

L'Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales (EHESS),

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est 54 boulevard Raspail, 75006 PARIS,
représentée par Monsieur Christophe PROCHASSON, son Président,

Et

L'Université de Caen Normandie (Université de Caen),

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est Esplanade de la Paix, 14032 CAEN Cedex 5,
représentée par Monsieur Pierre DENISE, son Président,

Et

L'Université Bretagne Sud,

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est 27 rue Armand Guillemot, BP 92116, 56321 LORIENT Cedex,
représentée par Monsieur Jean PEETERS, son Président,

Et

L'Université Jean Monnet Saint-Etienne (UJM)

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est 10 rue Tréfilerie, CS 82301, 42023 SAINT ETIENNE Cedex 2,
représentée par Madame Michèle COTTIER, sa Présidente,

Et

L'Institut de Recherche pour le Développement (IRD),

Etablissement public à caractère scientifique et technologique,
dont le siège est 44 boulevard de Dunkerque, CS 90009, 13572 MARSEILLE Cedex 02,
représenté par Madame Valérie VERDIER, sa Présidente-Directrice générale,

Et

Aix-Marseille Université (AMU),

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est Jardin du Pharo, 58 boulevard Charles Livon, 13284 MARSEILLE Cedex 07,
représentée par Monsieur Eric BERTON, son Président,

Et

L'Université de Picardie-Jules-Verne (UPJV),

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est 1 chemin du Thil, CS 52501, 80025 AMIENS Cedex,
représentée par Monsieur Mohammed BENLAHSEN, son Président,

Et

L'Université Grenoble-Alpes (UGA),

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est 621 avenue Centrale, 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES,
représentée par Monsieur Patrick LEVY, son Président,

Et

L'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO),

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est 65 rue des Grands Moulins, 75214 PARIS,
représentée par Monsieur Jean-François HUCHET, son Président,

Et

L'Université Paris-Nanterre (UPN),

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est 200 avenue de la République, 92000 NANTERRE,
représentée par Monsieur Philippe GERVAIS-LAMBONY, son Président,

Et

L'Université de Lille,

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
dont le siège est 42 Rue Paul Duez, 59000 LILLE,
représentée par Monsieur Jean-Christophe CAMART, son Président,

Le CNRS, l'Inserm, l'INED, l'EPHE, l'ENS Lyon, le CNAM, l'Université Lyon 2, l'Université Lyon 3, , l'Université Paris 1, l'Université Paris 3, Université de Paris, l'Université Paris 8, l'USPN, l'Université d'Angers, l'Université Rennes 2, l'Université du Mans, l'Université Toulouse-Jean-Jaurès, l'Université de Rouen, UNISTRA, l'EHESS, l'Université de Caen, l'Université Bretagne Sud, l'UJM, l'IRD, AMU, l'UPJV, l'UGA, l'INALCO, l'UPN et l'Université de Lille sont ci-après désignés individuellement « Partie » et, collectivement, « Parties » ,

Vu le décret n° 2017-596 du 21 avril 2017 portant création de l'établissement dénommé « Sorbonne Université » regroupant l'Université Paris-Sorbonne et l'Université Pierre et Marie Curie ; Sorbonne Université se substituant aux deux universités préexistantes à compter du 1er janvier 2018 et reprenant, en conséquence, l'ensemble des droits et obligations de l'Université Paris-Sorbonne au titre de la convention de renouvellement du GIS signée le 27 juillet 2017 ;

Vu le décret n° 2019-209 du 20 mars 2019 portant création de l'établissement dénommé « Université de Paris » regroupant l'Université Paris Descartes et l'Université Paris Diderot Paris 7 ; Université de Paris se substituant aux deux universités préexistantes à compter du 1er janvier 2020 et reprenant, en conséquence, l'ensemble des droits et obligations de celles-ci au titre de la convention de renouvellement du GIS, signée le 27 juillet 2017 ;

Vu la convention de renouvellement du GIS, signée le 27 juillet 2017, ci-après désignée la « Convention » ;

Vu l'avenant n°1 à la Convention, signé le 26 septembre 2019 ;

Vu l'avenant de prorogation de la Convention, signé le 24 mars 2021 ;

Les Parties conviennent de ce qui suit :

Article 1 – Objet

Le présent avenant vise à modifier les stipulations de la Convention s'agissant des modalités de désignation de la direction et de la direction adjointe du GIS.

Article 2 – Modifications de la Convention

- Le premier alinéa de l'article 2.3.1 Désignation de la Convention est modifié comme suit :

« Le.la Directeur.trice est désigné.e d'un commun accord par les Parties, pour la durée initiale de la présente convention. Son mandat peut être renouvelé une fois. Au-delà de la durée initiale de la convention et en cas de démission, le.la nouveau.elle Directeur.trice est désigné.e soit par les Parties, soit par décision du Comité Directeur ».

- Le deuxième alinéa de l'article 2.3.1 Désignation de la Convention est modifié comme suit :

« Le.la Directeur.trice du GIS peut être assisté.e d'un.e ou de deux Directeur(s).trice(s) adjoint(s).e(s), désigné(s).e(s) dans les mêmes conditions. Le mandat du.de la ou des Directeur(s).trice(s) adjoint(s).e(s) peut être renouvelé une fois. »

- Le troisième alinéa de l'article 2.3.1 Désignation de la Convention est modifié comme suit :

« A compter du 1^{er} janvier 2020, la Directrice du GIS est Madame Estelle Ferrarese et les Directeur.trice.s adjoint.e.s sont Madame Delphine Lacombe et Monsieur Marc Pichard. A compter du 1^{er} janvier 2022, Madame Anne-Isabelle François est désignée Directrice adjointe du GIS, en remplacement de Madame Delphine Lacombe. »

- Les stipulations de la Convention prorogée non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées et de plein effet.

Article 3 – Prise d'effet – durée

Avenant 3 à la convention de renouvellement du GIS Institut du genre

Le présent avenant prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022, pour la durée restant à courir de la Convention prorogée.

Fait à Paris, le 3 janvier 2022, en trente-trois (32) exemplaires originaux.

Avenant 3 à la convention de renouvellement du GIS Institut du genre

Pour le CNRS,
Madame Catherine LARROCHE,
Délégue régionale Ile-de-France Meudon

Avenant 3 à la convention de renouvellement du GIS Institut du genre

Pour l'Inserm,
Monsieur Gilles BLOCH,
Président-directeur général

Avenant 3 à la convention de renouvellement du GIS Institut du genre

Pour l'INED,
Madame Magda TOMASINI,
Directrice

Avenant 3 à la convention de renouvellement du GIS Institut du genre

Pour l'EPHE,
Monsieur Jean-Michel VERDIER,
Président

Avenant 3 à la convention de renouvellement du GIS Institut du genre

Pour l'ENS Lyon,
Monsieur Jean-François PINTON,
Président

Avenant 3 à la convention de renouvellement du GIS Institut du genre

Pour le CNAM,
Monsieur Olivier FARON,
Administrateur général

Avenant 3 à la convention de renouvellement du GIS Institut du genre

Pour l'Université Lumière Lyon 2,
Madame Nathalie DOMPNIER,
Présidente

Avenant 3 à la convention de renouvellement du GIS Institut du genre

Pour l'Université Jean Moulin Lyon 3,
Monsieur Eric CARPANO,
Président

Avenant 3 à la convention de renouvellement du GIS Institut du genre

Pour l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,
Madame Neau-Leduc,
sa présidente

Avenant 3 à la convention de renouvellement du GIS Institut du genre

Pour l'Université Sorbonne Nouvelle Paris 3,
Monsieur Jamil Jean-Marc DAKHLIA,
Président

Avenant 3 à la convention de renouvellement du GIS Institut du genre

Pour Université de Paris,
Madame Christine CLERICI,
Présidente

Avenant 3 à la convention de renouvellement du GIS Institut du genre

Pour l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis,
Madame Annick ALLAIGRE,
Sa Présidente,

Avenant 3 à la convention de renouvellement du GIS Institut du genre

Pour l'Université Sorbonne Paris Nord,
Monsieur Jean-Pierre ASTRUC,
Président

Avenant 3 à la convention de renouvellement du GIS Institut du genre

Pour l'Université d'Angers,
Monsieur Christian ROBLEDO,
Président

Avenant 3 à la convention de renouvellement du GIS Institut du genre

Pour l'Université Rennes 2,
Monsieur Olivier DAVID,
Président

Avenant 3 à la convention de renouvellement du GIS Institut du genre

Pour l'Université du Mans,
Monsieur Pascal LEROUX,
Président

Avenant 3 à la convention de renouvellement du GIS Institut du genre

Pour l'Université Toulouse Jean Jaurès,
Monsieur Daniel LACROIX,
Président

Avenant 3 à la convention de renouvellement du GIS Institut du genre

Pour l'Université de Rouen Normandie,
Monsieur Joël ALEXANDRE,
Président

Avenant 3 à la convention de renouvellement du GIS Institut du genre

Pour l'Université de Strasbourg,
Monsieur Michel DENEKEN,
Président

Avenant 3 à la convention de renouvellement du GIS Institut du genre

Pour l'EHESS,
Monsieur Christophe PROCHASSON,
Président

Avenant 3 à la convention de renouvellement du GIS Institut du genre

Pour l'Université de Caen Normandie,
Monsieur Pierre DENISE,
Président

Avenant 3 à la convention de renouvellement du GIS Institut du genre

Pour l'Université Bretagne Sud,
Monsieur Jean PEETERS,
Président

Avenant 3 à la convention de renouvellement du GIS Institut du genre

Pour l'Université Jean Monnet Saint-Etienne,
Madame Michèle COTTIER,
Présidente

Avenant 3 à la convention de renouvellement du GIS Institut du genre

Pour l'IRD,
Madame Valérie VERDIER,
Présidente-directrice générale

Avenant 3 à la convention de renouvellement du GIS Institut du genre

Pour Aix-Marseille Université,
Monsieur Eric BERTON,
Président

Avenant 3 à la convention de renouvellement du GIS Institut du genre

Pour l'Université de Picardie Jules Verne,
Monsieur Mohammed BENLAHSEN,
Président

Avenant 3 à la convention de renouvellement du GIS Institut du genre

Pour l'Université Grenoble Alpes,
Monsieur Patrick LEVY,
Président

Avenant 3 à la convention de renouvellement du GIS Institut du genre

Pour l'INALCO,
Monsieur Jean-François HUCHET,
Président

Avenant 3 à la convention de renouvellement du GIS Institut du genre

Pour l'Université Paris-Nanterre,
Monsieur Philippe GERVAIS-LAMBONY,
Président

Avenant 3 à la convention de renouvellement du GIS Institut du genre

Pour l'Université de Lille,
Monsieur Jean-Christophe CAMART,
Président

ANNEXE 1

PROGRAMME SCIENTIFIQUE DU GIS POUR LA PERIODE 2020-2024

Après 8 ans d'existence, le GIS Institut du Genre, grâce aux activités menées et à ses outils de communication, s'est installé dans le paysage des recherches sur le genre comme le lieu de structuration et de visibilisation des recherches en France, de maillage national, de référencement des recherches et des enseignements sur ce thème, ainsi qu'il ambitionnait de l'être. La deuxième mandature s'achève avec plusieurs demandes d'adhésion : Université Grenoble-Alpes, Inalco, Université de Lille. D'autres établissements encore ont contacté le GIS Institut du Genre tout au long de la mandature pour rejoindre le réseau, même si la formalisation d'un partenariat n'a pu (encore) aboutir. De surcroît en 8 années, le GIS Institut du Genre a contribué à élargir les « territoires du genre » en soutenant des projets novateurs (par exemple en sciences du langage), en récompensant ou en apportant son appui à des travaux originaux (sur la santé, la transsexualité, la GPA, les violences de genre).

Outre les demandes d'adhésion, les sollicitations pour des échanges se sont multipliées, de la part de chercheur.e.s, notamment étranger.e.s pour des résidences, de GDR, d'institutions, telle la Mission pour la Place des Femmes, pour constituer un réseau de chercheur.e.s sur les violences, ou du Haut Conseil à l'égalité F/H pour bénéficier d'expertises variées sur le genre. Ainsi les demandes se sont également accrues au-delà du monde de la recherche académique, en particulier en termes d'expertise.

Afin de tenir compte des évolutions et d'accroître encore le champ et la force d'action du GIS Institut du Genre, les pistes d'actions suivantes nous semblent prometteuses pour la prochaine mandature.

Repenser les missions et fonctions de l'Institut du Genre

- **Réorganiser l'animation du réseau des partenaires de la Convention**

Avec 33 partenaires, le GIS Institut du genre doit désormais réorganiser l'animation de son réseau pour densifier le maillage du territoire, d'une part structurellement, d'autre part sur le plan scientifique.

Depuis sa création, le GIS Institut du genre a pour interlocuteurs des « correspondant.e.s » désignés par chaque laboratoire concerné, soit plus de 130 personnes. Cette organisation est lourde à gérer, d'autant que les correspondant.e.s sont souvent mal identifié.e.s que ce soit par le GIS IDG ou par l'établissement lui-même. Il faut donc envisager la mise en place d'un dialogue avec un.e coordinateur.trice par université ou établissement, désigné.e par la présidence de l'établissement en concertation avec l'InSHS. Cette procédure est déjà en cours avec le prix des masters recherche, qui a supposé une organisation interne à chaque établissement pour nommer des masters candidats, et donc la désignation d'un.e référent.e.

Plusieurs activités scientifiques seront entreprises pour renforcer l'animation de ce réseau:

- La multiplication des *Jeudis du genre* en région et chez les partenaires. Il y en a eu 2 par an depuis deux ans, il s'agit à présent de faire tourner ces rencontres chez l'ensemble des partenaires, qui sont des vrais moments de rencontres scientifiques, tout en permettant souvent la mise en place de collaborations entre unités travaillant sur le genre d'une même université ou d'un même site ;
- L'organisation d'un Congrès de l'Institut du Genre tous les 3 ans, le prochain devant donc avoir lieu en 2022. Des contacts ont déjà été pris avec deux universités partenaires en région. L'immense succès du Congrès d'Angers en 2019, tant par le nombre de participant.e.s, la qualité et le caractère innovant et animé des discussions, que par ses effets de structuration de la recherche et de renforcement des réseaux professionnels sur le genre, nous confirme que l'intensification de ce type d'opérations est une priorité.

- **Restructurer le soutien à la recherche et à la jeune recherche en leur donnant un tour plus international**

Grâce aux possibilités offertes par le Campus Condorcet, l'accueil en résidence de chercheur.e.s étranger.e.s sur le genre et les sexualités est à envisager. La demande existe. L'objectif serait de créer une « chaire genre », qui accueillerait des chercheur.e.s étranger.e.s pour 2 ou 3 mois. Disposant d'un bureau et d'une infrastructure de recherches, voire d'un hébergement à Condorcet, ils et elles seraient associé.e.s aux activités des partenaires du GIS Institut du genre, ce qui contribuerait de surcroît à l'animation du réseau de partenaires. En particulier, ils et elles pourraient enseigner un séminaire pendant la durée de leur séjour dans une université parisienne ou proche de Paris. Deux ou trois universités partenaires seront contactées, l'idéal étant sans doute de mettre un système de rotation dans l'accueil de ces séminaires et le soutien à la chaire. Des contacts sont en cours avec le MESRI afin d'obtenir un financement dédié à cette opération.

De plus, l'aide à la traduction, qui a dû être suspendue plusieurs années pour des raisons de priorités financières, doit être reprise et développée jusqu'à devenir un axe d'action important du GIS Institut du Genre. L'aide à la traduction d'ouvrages écrits en français permet en effet de faire rayonner les recherches françaises sur le genre à l'international. Une demi-douzaine d'aides par an seront distribuées, pour des ouvrages scientifiques ayant fait l'objet d'une réception importante en France, dans le domaine du genre, du féminisme et des sexualités, et ce, afin de faciliter leur circulation dans le monde entier. Certes, bon nombre de chercheur.e.s publient en anglais, mais la recherche francophone présente est dynamique et originale et doit être plus visible.

Quant aux aides à la mobilité pour doctorant.e.s et post-docs, que le GIS Institut du Genre a attribuées depuis 2015 (entre 20 et 30 bourses selon les années), elles ont permis d'accompagner la jeune recherche sur le genre encore émergente dans certaines universités et de la consolider par un ancrage empirique dans des terrains de recherche, notamment dans des aires culturelles peu fréquentées. Cet objectif atteint, et dans la mesure où les écoles doctorales disposent de fonds pour financer les mobilités des jeunes chercheur.e.s, nous souhaiterions rendre cette activité à la fois moins chronophage en termes d'évaluation pour le Conseil scientifique et moins complexe du point de vue de la gestion. Le prix de thèse nous ayant appris que la reconnaissance apportée par des récompenses de l'IdG a un impact significatif sur la carrière des jeunes chercheur.e.s sur le genre, nous avons l'intention désormais de distribuer un nombre réduit de fonds, mais permettant des séjours plus significatifs : 3 soutiens à la mobilité, d'un montant de 5000 euros chacun pour une durée de 3 à 6 mois. Cette longue mobilité serait destinée à des enquêtes de terrain, des recherches bibliographiques, des séjours dans une université étrangère. Ces soutiens seraient attribués à des projets de recherches innovantes dans le domaine du genre, à des travaux menés aux frontières actuelles du champ.

L'appel à candidature au prix de thèse du GIS Institut du Genre permet de prendre connaissance de la richesse et de l'excellence des thèses sur le genre soutenues en France. L'Institut se doit de valoriser ces thèses (près d'une quarantaine par an en provenance des établissements partenaires) et de faire connaître la vitalité de la recherche sur le genre en France. D'où le projet suivant : sur le modèle de « Ma thèse en 180 secondes », déjà en cours dans les universités, et de « ma thèse en 5 minutes » que vient de mettre en place la Bibliothèque publique d'information avec l'EHESS et ses Éditions, le GIS Institut du Genre pourra consacrer un Jeudi du Genre aux jeunes docteur.e.s en les invitant à partager le contenu de leur thèse. Cette soirée sera filmée et la vidéo mise en ligne sur notre site. Des contacts sont en cours avec le MEN et les Droits des femmes afin d'obtenir un financement dédié à cette opération.

- **L'expertise, nouveau pôle de L'Institut du Genre**

Afin de renforcer l'articulation de l'Institut du Genre avec le monde social, l'Institut du Genre souhaite se positionner, de manière formalisée, comme une banque d'expert.e.s sur les questions de genre, à la fois en direction des institutions politiques, comme de la société civile. Cela permettra de répondre de façon plus organisée et systématique à une demande déjà présente.

La Fondation Jean-Jaurès, partenaire financier du 2^{ème} Congrès de l'IdG, a ainsi demandé à l'IdG de devenir son relais pour lui indiquer des expert.e.s sur les différentes questions de genre chaque fois qu'elle en aura besoin pour ses débats et la rédaction de ses documents.

Le journal *Libération*, très présent au Congrès d'Angers¹, a également demandé de recourir de cette manière aux services de l'IdG, en particulier dans le cadre du supplément L, newsletter féministe mise en place par Cécile Daumas, responsable du secteur idées.

Le Haut Conseil à l'Egalité F/H, mis en place en septembre 2019, va formaliser ce recours à l'Institut du Genre comme banque d'expert.e.s dans son règlement intérieur. D'ores et déjà l'IdG a été saisi pour identifier des chercheur.e.s qui seront considérés comme chercheurs associés aux missions suivantes : « Quotas en entreprise », « Diplomatie féministe », « Sexisme dans les médias », « Sexisme en politique », « Sexisme au travail ».

Le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse souhaite également bénéficier des outils élaborés par l'Institut du Genre, notamment dans le cadre de la mise en place d'un module obligatoire sur les violences sexistes et sexuelles dans les Inspé (Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation).

Enfin, l'Institut du Genre souhaite développer le pilotage d'expertises collectives, sur le modèle de l'expertise en matière de violences sexuelles à caractère incestueux de 2017 remise au gouvernement (voir partie Bilan).

Cette restructuration assoira le rôle du GIS Genre comme acteur central dans la légitimation scientifique de la thématique du genre, largement acquise mais régulièrement en discussion dans un contexte international de risque de régression des droits des femmes.

Repenser les axes thématiques et l'incitation à des recherches exploratoires

En 2016, le programme scientifique de l'Institut du Genre avait été remodelé et étoffé. Douze axes, auxquels a été ajouté un transversal, « À l'interface des sciences expérimentales et technologiques ») avaient été définis et problématisés afin de constituer le socle de référence des actions scientifiques pour le quadriennal 2016-2019 (cf. <https://institut-du-genre.fr/fr/le-gis-institut-du-genre/axes-prioritaires-de-recherche/>). Au cours de cette mandature, le conseil scientifique a connu plusieurs remaniements pour permettre la prise en compte de nouveaux besoins en termes de compétences et d'expertise, conformément à ces axes et à l'extension des territoires de recherche sur le genre.

La nouvelle mandature devra mettre en place un nouveau programme scientifique et redéfinir les axes de travail. Le Conseil scientifique réuni le 28 novembre 2019 a commencé ce travail de réflexion, dans le sens d'un resserrement des axes (8 au lieu de 13) et d'une intégration de nouvelles problématiques.

1. Environnement – Alimentation – Développement
2. Santé – Vieillesse – Vulnérabilités – Care
3. Numérique – IA – Technologies
4. Sexualités – Corps – Reproduction
5. Violences – Pouvoir – Conflits
6. Travail – Formation
7. Cultures – Productions culturelles – Langages
8. Espaces – Mobilités - Mondialisation

Le Conseil scientifique poursuivra la réflexion en janvier 2020 par la problématisation de chacun des axes, qui correspondent à des champs de recherches vigoureux ou émergents en France et répondent à des préoccupations sociales et politiques flagrantes. Les financements accordés par le GIS IdG sont accordés en priorité aux projets se positionnant sur ces thèmes.

1 *Libération* a publié tout un dossier sur le 2^{ème} Congrès (voir Bilan).

Mais il s'agira également, au cours de la prochaine mandature, d'inciter au développement de recherches exploratoires au-delà des SHS, en dialogue avec les autres sciences, en particulier dans le domaine de l'environnement et de l'intelligence artificielle.

L'urgence des questions environnementales, la nécessité de repenser l'écologie et l'économie dans des environnements de plus en plus toxiques, ne peuvent trouver de réponses pertinentes sans prendre en considération le risque d'erreur qu'il y a à ne pas tenir compte du genre. Comment penser la question du changement climatique et de la gestion des ressources sans s'occuper de la division sexuelle du travail, quand on pense, par exemple, aux fonctions des femmes dans la vie domestique ou aux inégalités de genre dans l'accès aux ressources ?

Par ailleurs les progrès rapides de l'intelligence artificielle, son usage croissant dans des sphères de plus en plus nombreuses de la vie quotidienne engagent à réfléchir sur les biais de genre qu'elle véhicule, qu'elle produit et qu'elle reproduit. Ainsi l'IA est moins performante pour les femmes que pour les hommes en matière de reconnaissance faciale et vocale, mais aussi dans le domaine médical, ce qui affecte les algorithmes prédictifs de maladies, par exemple. Par ailleurs, l'IA renforce les stéréotypes de genre, dans ses modes d'implémentation (les assistantes tendant à être représentées comme des femmes, tandis que se développe l'idée de robots sexuelles, etc.), comme dans les évidences portées par les algorithmes de recherches. Il s'agira d'inciter à établir la carte de ces biais tout autant que de réfléchir sur un plan éthique, politique et technique sur les manières de les corriger.

Afin d'encourager la recherche dans ces directions, le GIS Institut du Genre se propose

- d'organiser une conférence internationale sur le genre et les nouvelles technologies en 2021,
- d'organiser une série d'ateliers avec les partenaires des régions sur genre, environnement, climat qui mettraient en évidence la nécessité de la prise en compte du genre dans les recherches et actions sur l'environnement et la coopération entre les SHS et autres sciences

Conclusions

Toutes ces nouvelles missions et fonctions impliquent d'abord de continuer à avoir des outils de travail performants, avec une veille scientifique pointue. Pour rendre visible ses activités, l'Institut du Genre doit continuer à actualiser son site plusieurs fois par semaine et développer encore sa communication externe. Au compte facebook existant s'ajoutera un compte twitter. Le GIS Institut du Genre doit aussi développer de nouveaux outils de travail collaboratifs.

Ces missions impliquent également de renforcer le partenariat, bien sûr avec les universités et les établissements porteurs mais aussi avec les ministères, qui ont soutenu le Congrès : le MESRI, les Droits des Femmes, le ministère de la Culture, mais aussi le MEN. Ces relations doivent se poursuivre et se renforcer, notamment pour obtenir des financements suffisants pour une action plus visible encore et pour développer l'internationalisation du réseau.

L'institut du Genre saisira également l'opportunité de son installation à Condorcet pour mettre en place de nouvelles collaborations et les nouveaux projets, en partenariat avec les unités installées à Condorcet, tel l'accueil en résidence de (projets de) chercheur.e.s étranger.e.s ; et pour avancer dans l'élaboration de projets européens en utilisant et en développant encore le réseau qui s'est constitué depuis sa création par l'InSHS.

ANNEXE 2

**LISTE DES UNTES DE RECHERCHE ET DES STRUCTURES
PARTICIPANT AUX ACTIVITES DU GIS POUR LA PERIODE 2020-2024**

- USR 3258, Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord (MSH Paris Nord) > cotutelles : CNRS, USPN et Université Paris 8 ;
- UMR 8156, Institut de Recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux, Sciences sociales, Politique, Santé (IRIS) > cotutelles : CNRS, EHESS, INSERM et USPN ;
- UMR 8211, Centre de recherche Médecine, Sciences, Santé, Santé mentale, Société (CERMES 3) > cotutelles : CNRS, Université de Paris, INSERM et EHESS ;
- UMR 3320, Laboratoire interdisciplinaire pour la Sociologie économique (LISE) > cotutelles : CNRS et CNAM ;
- UMR 5283 Centre Max Weber > cotutelles : CNRS, Université Lyon 2, UJM et ENS Lyon ;
- UMR 5317, Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités (IHRIM) > cotutelles : CNRS, Université Lyon 2, UJM et ENS Lyon ;
- UMR 8209, Centre européen de Sociologie et de Science politique de la Sorbonne (CESSP) > cotutelles : CNRS, Université Paris 1 et EHESS ;
- UMR 8103, Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne > cotutelles : CNRS et Université Paris 1 ;
- UMR 8174, Centre d'Economie de la Sorbonne > cotutelles : CNRS et Université Paris 1 ;
- UMR 8218, Arts, Créations, Théories, Esthétiques > cotutelles : CNRS et Université Paris 1 ;
- UMR 8558, Centre de recherches historiques (CRH) > cotutelles : CNRS et EHESS ;
- UMR 8178, Institut Marcel Mauss > cotutelles : CNRS et EHESS ;
- FRE2009, Centre d'analyse et d'intervention sociologiques (CADIS) > cotutelles : CNRS et EHESS ;
- UMR 8210, Anthropologie et Histoire des Mondes antiques (ANHIMA) > cotutelles : CNRS, EHESS, EPHE, Université Paris 1 et Université de Paris ;
- UMR 7172, Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité (THALIM) > cotutelles : CNRS et Université Paris 3 ;
- EA 4400, Ecriture de la modernité > tutelle : Université Paris 3 ;
- UMR 8504, Géographie-cités > cotutelles : CNRS, Université de Paris et Université Paris 1 ;
- UMR 5136, France, Amériques, Espagne, Sociétés, Pouvoirs, Acteurs (FRAMESPA) > cotutelles : CNRS et Université Toulouse Jean Jaurès ;
- UMR 9016, Laboratoire Temps, Mondes et Sociétés (TEMOS) > cotutelles : CNRS, Université d'Angers, Université du Mans et Université Bretagne-Sud
- UR Tempora > tutelle : Université Rennes 2 ;
- UMR 8582, Groupe Sociétés, Religions, Laïcités (GSRL) > cotutelles : CNRS et EPHE ;
- UMR 7319, Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique (CURAPP-ESS) > cotutelles : CNRS et UPJV ;
- UR 04, Démographie, genre et sociétés > tutelle : INED ;
- EA 1571, Centre de recherches historiques de l'Université Paris > tutelle : Université Paris 8 ;
- EA 2299, Théories du politique, pouvoir et relations sociales > tutelle : Université Paris 8 ;
- EA 3562, Centre de philosophie contemporaine de la Sorbonne > tutelle : Université Paris 1 ;
- EA 185, Institut de recherche sur le cinéma et l'audiovisuel (IRCAV) > tutelle : Université Paris 3 ;
- EA 1483, Recherche sur le Français contemporain (RFC) > tutelle : Université Paris 3 ;
- EA 4223, Centre d'études et de recherches sur l'espace germanophone (CEREG) > tutelle : Université Paris 3 ;
- EA 3421, Centre de Recherches sur les Pays Lusophones (CREPAL) > tutelle : Université Paris 3 ;
- EA 4398, Langues, Textes, Arts et Cultures du Monde anglophone (PRISMES) > tutelle : Université Paris 3 ;

- EA 4399, Centre de recherche sur les mondes anglophones (CREW) > tutelle : Université Paris 3 ;
- EA 4161, Conception de l'Action en Situation (COACTIS) > cotutelles : Université Lumière Lyon 2, UJM ;
- UMR 5137, Centre de recherche critiques sur le droit (CERCRID) > cotutelles : CNRS, Université Lyon 2, UJM ;
- EA 3068, Centre Interdisciplinaire d'études et des recherches sur l'expression contemporaine (CIEREC) > tutelle : UJM ;
- EA 3069, Centre d'études sur les littératures étrangères et comparées (CELEC) > tutelle : UJM ;
- UMR 7367, Dynamiques européennes > cotutelles : CNRS, UNISTRA ;
- EA 4403, Psychogénèse et psychopathologie, psychologie, psychanalyse, anthropologie (UTRPP) > tutelle : USPN ;
- EA 7338, PLEIADE > tutelle : USPN ;
- EA 3971, Laboratoire interuniversitaire, expérience, ressources culturelles, éducation (EXPERICE) > cotutelles : USPN et Université Paris 8 ;
- EA 3968, Institut de droit public, sciences politiques et sociales (IDPS) > tutelle : USPN ;
- UMR 5191 : Interactions, Corpus, Apprentissage, Représentations (ICAR) > cotutelles : CNRS, ENS Lyon et Université Lyon 2 ;
- EA 1853, Langues et cultures européennes (LCE) > tutelle : Université Lyon 2 ;
- UMR 5596, Dynamique du langage (DDL) > cotutelles : CNRS et Université Lyon 2 ;
- EA 4147, Equipe de recherche de Lyon en sciences de l'information et de la communication (ELICO) > tutelle : Université Lyon 2 ;
- EA 4571, Education, Cultures, Politiques (ECP) > tutelle : Université Lyon 2 ;
- EA 4163, Groupe de recherche en psychologie sociale (GREPS) > cotutelles : Université Lyon 2, INSERM ;
- EA 3084, Entrepôts, Représentation et Ingénierie des Connaissances (ERIC) > tutelle : Université Lyon 2 ;
- EA 4186, Institut d'études transtextuelles et transculturelles (IETT) > tutelle : Université Lyon 3 ;
- EA 3707, Equipe de droit privé > tutelle : Université Lyon 3 ;
- EA 2167, Groupe d'Analyse des Itinéraires et Niveaux Salariaux (GAINS) > tutelle : Université du Mans ;
- EA 4333, Thémis-Um > tutelle : Université du Mans ;
- EA 4335, Laboratoire Langues, Littératures, Linguistique de l'Université d'Angers et de Le Mans Université (3LAM) > cotutelles : Université du Mans et Université d'Angers ;
- EA 4636, VIP&S > cotutelles : Université Rennes 2 et Université du Mans ;
- EA 1796, Anglophonie : Communautés, Ecritures > tutelle : Université Rennes 2 ;
- EA 3208, Arts : Pratiques et Poétiques > tutelle : Université Rennes 2 ;
- EA 3206, Centre d'Etudes des Langues et Littératures Anciennes et Modernes > tutelle : Université Rennes 2 ;
- EA 2241, Centre Interdisciplinaire d'Analyse des Processus Humains et Sociaux > tutelle : Université Rennes 2 ;
- EA 4327, Equipe de Recherches Interlangues : Mémoires, Identités, Territoires > tutelle : Université Rennes 2 ;
- EA 1279, Histoire et Critique des Arts > tutelle : Université Rennes 2 ;
- EA 1274, Laboratoire Mouvement Sport Santé > tutelle Université Rennes 2 ;
- EA 3874, Linguistique et Didactique des Langues > tutelle : Université Rennes 2 ;
- UMR 6590, Espace et Sociétés (ESO) > cotutelles : CNRS, Université d'Angers, Université de Caen, Université du Mans, Université de Nantes, Université Rennes 2, Institut Agro
- UMR 6554, Littoral, Environnement, Télédétection, Géomatique > cotutelles : Université Rennes 2, Université de Caen, EPHE, Université d'Angers ;
- EA 4246, Plurilinguismes, Représentations, Expressions, Francophones, Information, Communication, Sociolinguistique > tutelle : Université Rennes 2 ;
- UR Recherches en psychopathologie et psychanalyse (RPpsy) > tutelle : Université Rennes 2 ;
- EA 4636, Violences, Identités, Politiques et Sports > tutelle : Université Rennes 2 ;

Avenant 3 à la convention de renouvellement du GIS Institut du genre

- UMR 1085, Institut de Recherches en Santé-Environnement-Travail (IRSET) > cotutelles : INSERM, Université Rennes 1 ;
- UR 14, Santé sexuelle et reproductive > cotutelles : INED et INSERM ;
- UR 687, Centre de recherche en Epidémiologie et Santé des Populations > tutelle : INSERM ;
- UMI 233, Recherches Translationnelles sur le VIH et les Maladies Infectieuses > cotutelles : INSERM, IRD ;
- UMR 201, Développement et sociétés > cotutelles : IRD et Université Paris 1 ;
- UR 225, Développement, institutions et mondialisation (DIAL) > tutelle : IRD ;
- UMR 8171, Institut des mondes africains (IMAF) > cotutelles : CNRS, Université Paris 1, IRD, AMU, EPHE, EHESS ;
- UMR 151, Laboratoire Population, Environnement, Développement (LPED) > cotutelles : IRD et AMU ;
- UMI 236, Résiliences > tutelle : IRD ;
- EA 7273, Centre de Recherche en Psychologie : Cognition, Psychisme et Organisations (CRP-CPO) > tutelle : UPJV ;
- EA 4283, Centre d'Etudes des Relations et Contacts Linguistiques et Littéraires (CERCLL) > tutelle : UPJV ;
- EA 4295, CORPUS, Conflits, représentations et dialogues dans l'univers anglo-saxon (CORPUS) > tutelle : UPJV ;
- EA 4289, Centre d'histoire des sociétés, des sciences et des conflits (CHSSC) > tutelle : UPJV ;
- EA 4287, Habiter le Monde > tutelle : UPJV ;
- EA 4284, Textes, représentations, archéologie, autorité et mémoire de l'antiquité à la renaissance (TRAME) > tutelle : UPJV ;
- Centre d'études hispaniques d'Amiens (CEHA) > tutelle : UPJV ;
- Groupe de recherche Centre d'Enseignement, de Documentation et de Recherches pour les Etudes féministes (CEDREF) > tutelle : Université de Paris.
- FED 4137, Institut de recherche interdisciplinaire homme société (IRIHS) > tutelle : Université de Rouen ;
- EA 3831, Groupe de recherche en histoire (GRHis) > tutelle : Université de Rouen ;
- EA 3229, Centre d'études et de recherche Éditer Interpréter (CÉREdI) > tutelle : Université de Rouen ;
- EA 3832, Centre d'études des techniques des activités physiques et sportives (CETAPS) > tutelle : Université de Rouen ;
- EA 4701, Laboratoire des dynamiques sociales (DySoLab) > tutelle : Université de Rouen ;
- EA 4705, Equipe de recherche interdisciplinaire sur les aires culturelles (ERAC) > tutelle : Université de Rouen ;
- EA 4703, Centre universitaire rouennais d'études juridiques (CUREJ) > tutelle : Université de Rouen ;
- EA 969, Normandie innovation marché entreprise consommation (NIMEC) > tutelle : Université de Rouen ;
- Laboratoire parisien de psychologie sociale (LAPPS), EA 4386 > tutelle : UPN ;
- Maison Archéologie & Ethnologie, René Ginouvès (MAE), USR 3225 > co-tutelles : CNRS, UPN, Université Paris 1 ;
- Littérature et poétique comparées (LIPO), EA 3931 > tutelle : UPN ;
- Centre de droit civil des affaires et du contentieux économique (CEDCACE), EA 3457 > tutelle : UPN ;
- Laboratoire ethologie, cognition, développement (LECD), EA 3456 > tutelle : UPN ;
- Centre de recherches anglophones (CREA), EA 370 > tutelle : UPN ;
- Centre des sciences des littératures en langue française (CSLF), EA 1586 > tutelle : UPN ;
- Etudes romanes, EA 369 > tutelle : UPN ;
- EconomiX, UMR 7235 > co-tutelles : CNRS, UPN ;
- Institut des sciences sociales du politique (ISP), UMR 7220 > co-tutelles : CNRS, UPN ;
- Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris (CRESPPA), UMR 7217 > co-tutelles : CNRS, UPN, Université Paris 8 ;
- Centre de Recherche en Economie de Grenoble (CREG), EA 4625 > tutelle : UGA ;

- Centre d'Etudes et de Recherches Appliquées à la Gestion (CERAG), EA 7521 > tutelle : UGA ;
- Les métiers de l'histoire de l'architecture, édifices-villesterritoires > tutelle : UGA ;
- Institut de Philosophie de Grenoble (IPHIG), EA 3699 > tutelle : UGA ;
- Pacte, Laboratoire de Sciences sociales, UMR5194 > co-tutelles : CNRS, UGA ;
- Laboratoire interuniversitaire de psychologie (LIP), EA 4145 > co-tutelles : UGA, Université de Savoie Mont-Blanc ;
- Laboratoire Sport et Environnement social (SENS) > tutelle : UGA ;
- Institut des Langues et Cultures d'Europe, Amérique, Afrique, Asie et Australie (ILCEA4), EA 7356 > tutelle : UGA ;
- Laboratoire de Linguistique et Didactique des Langues Etrangères et Maternelles (LIDILEM), EA 609 > tutelle : UGA ;
- Groupe de Recherche sur les Enjeux de la Communication (GRESEC), EA 608 > tutelle : UGA ;
- Centre de Recherche Moyen-Orient Méditerranée (CERMOM), EA 4091 > tutelle : INALCO ;
- Centre de recherche Europes-Eurasie (CREE), EA 4513 > tutelle : INALCO ;
- Institut français de recherche sur l'Asie de l'Est (IFRAE), FRE 2025 > co-tutelles : CNRS, INALCO, Université de Paris ;
- Institut de Recherches Historiques du Septentrion (IRHIS), UMR 8529 > co-tutelles : CNRS, Université de Lille ;
- Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (CLERSÉ), UMR 8019 > co-tutelles : CNRS, Université de Lille ;
- Savoirs, Textes, Langages (STL), UMR 8163 > co-tutelles : CNRS, Université de Lille ;
- Centre d'Etudes et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales (CERAPS), UMR 8026 > co-tutelles : CNRS, Université de Lille ;
- Centre d'Etudes en Civilisations Langues et Littératures étrangères (CECILLE), ULR 4074 > tutelle : Université de Lille ;
- Psychologie : Interactions, Temps, Emotions, Cognition (PSITEC), ULR 4072 > tutelle : Université de Lille ;
- Centre Droits et perspectives du droit (CRDP), ULR 4487 > tutelle : Université de Lille ;
- Unité de Recherche Pluridisciplinaire Sport, Santé, Société (UREPSSS), ULR 7369 > tutelle : Université de Lille ;
- Lille School of Management. Research Center (LSMRC), ULR 4112 ;
- Institut de Recherche en Etudes théâtrales (IRET), EA 3959 > tutelle : Université Sorbonne Nouvelle Paris 3 ;
- Center for Research on the English Speaking World (CREW), EA 4399 > tutelle : Université Sorbonne Nouvelle Paris 3 ;
- Centre d'Études et de Recherches Antiques et Médiévales (CERAM), EA 173 > tutelle : Université Sorbonne Nouvelle Paris 3 ;
- Histoire des Théories Linguistiques (HTL), UMR 7597 > co-tutelles : Université Sorbonne Nouvelle Paris 3, CNRS, Université de Paris ;
- Laboratoire International de Recherches en Arts (LIRA), EA 7343 > tutelle : Université Sorbonne Nouvelle Paris 3 ;
- Langues, Textes, Arts et Cultures du Monde Anglophone (PRISMES), EA 4398 > tutelle : Université Sorbonne Nouvelle Paris 3 ;
- Théorie et histoire des arts et des littératures de la modernité (THALIM), UMR 7172 > co-tutelles : Université Sorbonne Nouvelle Paris 3 et CNRS ;
- Institut de Recherche Médias, Cultures, Communication et Numérique (IRMÉCCEN), EA 7546 > tutelle : Université Sorbonne Nouvelle Paris 3 ;
- Centre de Recherche sur l'Espagne Contemporaine XVIIIe-XIXe-XXe siècles (CREC), EA 2292 > tutelle : Université Sorbonne Nouvelle Paris 3 ;
- Centre de Recherches sur les Pays Lusophones (CREPAL), EA 3421 > tutelle : Université Sorbonne Nouvelle Paris 3 ;
- Institut de recherche sur le cinéma et l'audiovisuel (IRCAV), EA 185 > tutelle : Université Sorbonne Nouvelle Paris 3.

ANNEXE 3

MOYENS ATTRIBUES PAR LES PARTIES

Les moyens attribués annuellement au GIS par les Parties, pour la période 2020-2024, sont les suivants :

1. Moyens financiers (montant annuel, net de taxes):

- CNRS : 20 000 € (vingt mille euros) ;
- Inserm : 5 000 € (cinq mille euros)
- INED : 5 000 € (cinq mille euros)
- EPHE : 5 000 € (cinq mille euros)
- ENS Lyon : 5 000 € (cinq mille euros)
- CNAM : 5 000 € (cinq mille euros)
- Université Lyon 2 : 5 000 € (cinq mille euros)
- Université Lyon 3 : 5 000 € (cinq mille euros)
- Université Paris 1 : 5 000 € (cinq mille euros)
- Université Paris 3 : 3 000 € (trois mille euros)
- Université de Paris : 5 000 € (cinq mille euros)
- Université Paris 8 : 5 000 € (cinq mille euros)
- USPN : 5 000 € (cinq mille euros)
- Université d'Angers : 5 000 € (cinq mille euros)
- Université Rennes 2 : 5 000 € (cinq mille euros)
- Université du Mans : 5 000 € (cinq mille euros)
- Université Toulouse Jean Jaurès : 5 000 € (cinq mille euros)
- Université de Rouen : 5 000 € (cinq mille euros)
- UNISTRA : 5 000 € (cinq mille euros)
- EHESS : 5 000 € (cinq mille euros)
- Université de Caen : dispense
- Université Bretagne-Sud : dispense
- UJM : dispense
- IRD : 5 000 € (cinq mille euros)
- AMU : 5 000 € (cinq mille euros)
- UPJV : dispense
- UGA : 5 000 € (cinq mille euros)
- INALCO : 3 000 € (trois mille euros)
- UPN : 5 000 € (cinq mille euros)
- Université de Lille : 5 000 € (cinq mille euros)

2. Moyens en personnel

- CNRS : le secrétariat général du GIS est assuré par un personnel CNRS (IR) pour la durée de la présente convention. Ce personnel est affecté à l'unité de domiciliation du GIS, désignée à l'article 3.4 de la présente convention, à des fins d'aide au pilotage du GIS ;
- UPJV : à compter du 1^{er} janvier 2020, la direction scientifique du GIS est assurée par un personnel de l'UPJV (PU) à hauteur de 40% de son temps de travail. Ce personnel bénéficie d'une décharge d'enseignement.

ANNEXE 4

**MODELE D'AVENANT A LA CONVENTION DE RENOUVELLEMENT DU GIS PORTANT
ADHESION D'UN ETABLISSEMENT**

Avenant XX à la convention de renouvellement du groupement d'intérêt scientifique (GIS)

« Institut du Genre »

ENTRE

Le Centre national de la recherche scientifique, établissement public à caractère scientifique et technologique, dont le siège est situé 3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS Cedex 16, représenté par son Président-Directeur général, Monsieur Antoine PETIT, lequel a délégué sa signature à Monsieur Philippe CAVELIER, Délégué régional de la Délégation régionale Ile-de-France Meudon, située 1 place Aristide Briand, 92195 MEUDON Cedex,

ci-après désigné « CNRS »,

ET

XXX (dénomination sociale), (statut), dont le siège est situé XXX (adresse du siège social), représentée par XXX (*prénom, nom et fonctions du représentant habilité*),

ci-après désigné « XXX »,

ci-après désignés la « Partie », individuellement, ou les « Parties », conjointement,

Vu la convention de renouvellement du GIS Institut du genre conclue le 27 juillet 2017, ci-après désignée la « Convention », et, notamment, les stipulations de son article 1.3.1, en vertu desquelles les membres du GIS donnent mandat au CNRS aux fins de conclure tout avenant à la Convention valant adhésion d'un nouvel établissement au GIS ;

Vu le procès-verbal du Comité Directeur du GIS tenu le XX/XX/XX, approuvant à l'unanimité l'adhésion de XXX au GIS;

Les Parties conviennent de ce qui suit :

Article I - Objet

Le présent avenant vise à formaliser l'adhésion de XXX au GIS Institut du Genre.

XXX déclare expressément adhérer aux stipulations de la Convention modifiée.

La contribution financière annuelle de XXX au GIS, à compter de son adhésion et pour la durée de la Convention restant à courir, est fixée à XXX €

Article II – Prise d'effet

Le présent avenant prend effet à compter du 1^{er} janvier XXXX (*proposition : suivant l'approbation de l'adhésion de XXX au GIS par le Comité Directeur de celui-ci*).

Article III – Divers

Les stipulations de la Convention non modifiées par le présent avenant demeurent applicables et de plein effet.

Avenant 3 à la convention de renouvellement du GIS Institut du genre

Fait à Paris, le XX/XX/XXXX, en deux (2) exemplaires originaux :

Pour le CNRS,
Monsieur Philippe CAVELIER,
Délégué régional Ile-de-France Meudon

Pour
Monsieur.Madame XXX
(fonctions)

⚠ Ce message contient des liens vers des sites extérieurs. ⓘ

Sujet : Fwd: IMPORTANT Re: cotisation 2023 GIS Institut du Genre

De : Nathalie Metairie <Nathalie.Metairie@univ-lemans.fr>

Date : 21/02/2023, 14:17

Pour : CA-Affaires Juridiques <ca-affairesjuridiques@univ-lemans.fr>, Fanny HOUY <fanny.houy@univ-lemans.fr>

Bonjour Violaine,

Tu trouveras ci-dessous l'appel à cotisation GIS Genre 2023.

T'en souhaitant bonne réception,

Bon après-midi,

Nathalie

----- Message transféré -----

Sujet : IMPORTANT Re: cotisation 2023 GIS Institut du Genre

Date : Mon, 6 Feb 2023 12:14:32 +0100

De : Isabelle Pastor-Sorokine <isabelle.pastor-sorokine@mshparisnord.fr>

Pour : Eric Zyla <eric.zyla@univ-paris1.fr>, Stéphanie Lacombe <stephanie.lacombe@univ-paris3.fr>, recherche@sorbonne-nouvelle.fr, Adeline Lassaux <adeline.lassaux@parisdescartes.fr>, Baudoin Tauvel <baudoin.tauvel@univ-paris8.fr>, saracino <laurence.saracino@univ-amu.fr>, partenariat-innovation@listes.univ-angers.fr, srp.dir@univ-ubs.fr, Christophe Leconte <christophe.leconte@unicaen.fr>, recherche.secretariat <recherche.secretariat@unicaen.fr>, Véronique Dupraz <Veronique.Dupraz@univ-lyon2.fr>, drv@u-picardie.fr, Yvan COADOUR <yvan.coadour@univ-rennes2.fr>, Flor >> FRITSCH Florian (DIR) <florian.fritsch@unistra.fr>, Sophie Périard <sophie.periard@univ-tlse2.fr>, helene le-roux <helene.le-roux@ehess.fr>, Jérôme Billaud <Jerome.Billaud@ephe.sorbonne.fr>, Elli Chatzopoulou <elli.chatzopoulou@inserm.fr>, maps@ird.fr, direction.recherche@univ-grenoble-alpes.fr, direction.recherche@cnam.fr <direction.recherche@cnam.fr>, Marie Lemoine <marie.lemoine@univ-lille.fr>, Marianne FAUCHEREAU <marianne.fauchereau@inalco.fr>, sophie.drouet@inalco.fr, recherche@univ-lyon3.fr <recherche@univ-lyon3.fr>, Bugnon Sophie <sophie.bugnon@parisnanterre.fr>, Martine Verdenelli <martine.verdenelli@univ-lyon2.fr>, Nathalie Métairie <Nathalie.Metairie@univ-lemans.fr>, responsable-bred@univ-paris13.fr, vp-cr@univ-tlse2.fr <vp-cr@univ-tlse2.fr>, Veronique Vial-De Marchi <veronique.vial@ens-lyon.fr>, Céline Auric <celine.auric@ird.fr>, AMINA QUASHIE <amina.quashie@univ-grenoble-alpes.fr>, emmanuelle.maire@univ-angers.fr, Naima Boudjenah <naima.boudjenah@inserm.fr>

Cher.e.s Collègues,

Je viens à l'instant d'apprendre que désormais il convient d'envoyer vos bons de commande à M. Stéphane MARTIN: stephane.martin@cnrs.fr

Par avance, je vous en remercie.

Bien cordialement.

I. Pastor-Sorokine

Le 06/02/2023 à 11:05, Isabelle Pastor-Sorokine a écrit :

Cher.e.s Collègues,

Par avance, je vous remercie vivement de bien vouloir faire établir un bon de commande correspondant à la cotisation 2023 au GIS Institut du Genre avant le 15 mars 2023.

Il convient de l'envoyer à Mme Holiniaina Jamin du Service financier de la DR5 Meudon du CNRS: Holiniaina.JAMIN@cnrs.fr en me mettant en copie.

Bien cordialement.

Isabelle Pastor-Sorokine

Secrétaire Générale

GIS Institut du Genre

CNRS - MSH Paris Nord

Campus Condorcet

12-14 Cours des Humanités 93300 Aubervilliers

tél. : 01 88 12 01 55



A Oyonnax, le jeudi 2 février 2023

Oct 27

DEVIS N° 2023-010



LE MANS UNIVERSITE

Monsieur Le Président, Pascal LEROUX

Service Facturier

Avenue Olivier Messiaen

72085 LE MANS Cedex 9

France

Personne à contacter :

laurence.mercier@polymeris.fr

elodie.renier@univ-lemans.fr

Avec Polymeris, bénéficiez de notre offre de services :

RENFORCER VOTRE VISIBILITÉ

Participation aux clubs

Parution dans l'annuaire

Participation aux événements du pôle

Mise en relation qualifiée/Recherche de compétences

Communication newsletter

STIMULER VOTRE DOUBLE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DIGITALE

Informations filière & réseau

Club « Cycle de vie des matériaux »

Accéder à des exemples d'outils numériques et écologique

pour aller vers l'usine du futur à faible empreinte environnementale

Développer les futures générations de polymères intelligents, durables et sûrs

ACCÉLÉRER VOS INNOVATIONS & TECHNOLOGIES

Veille « technologies-marchés »

Diagnostic & analyse & Préconisations

Recherche de partenaires

Expertise de projet pour labellisation par le Comité Projet (contribution demandée si financé)

Label entreprise innovante des pôles

Programme « Start-ups »

APPUI À L'EUROPE & À L'INTERNATIONAL

Veille sur les appels à projets européens

Club Europe & Club International

Recherche de partenaires

Actions collectives d'appui à l'export

Accès à des services au profit des PME via les financements européens (DIH, cascade funding,...)

www.polymeris.fr

Désignation	Montant HT
Cotisation Polymeris 2023	1 610,00 €
Montant HT	1 610,00 €
T.V.A. 20%	322,00 €
Montant TTC	1 932,00 €

POUR ACCEPTATION DES CONDITIONS	NOM ET QUALITE	SIGNATURE
		CACHET

Chèque ou virement

Coordonnées bancaires

CIC Ain IBAN : FR76 1009 6185 3800 0351 9320143 CMCIFRPP

SG Oyonnax IBAN : FR76 3000 3015 7600 0372 8104 185 SOGEFRPP

BP AURA IBAN : FR76 1680 7003 9540 1213 5397 915 CCBPFRPPGRE

Crédit Agricole PME Orléans IBAN : FR76 1480 6000 8372 0113 3446 704 AGRIFRPP848



A l'attention des Adhérents Polymeris

Bellignat, le 30 janvier 2023

Réf : LM-2023-003

Objet : Polymeris - Cotisation 2023

Madame, Monsieur, Cher adhérent,

L'État et les Régions ont lancé l'été dernier un appel à candidature pour le renouvellement du label des Pôles de compétitivité pour la période 2023 – 2026. En septembre, nous avons sollicité votre soutien pour exprimer l'impact de Polymeris sur votre stratégie et vos activités, ainsi que votre engagement au sein du réseau en tant qu'adhérent et/ou partenaire. Nous vous remercions sincèrement pour votre contribution au montage de notre dossier pour cette **phase V des pôles de compétitivité**.

Nous attendons très prochainement l'annonce du Gouvernement confirmant le renouvellement de Polymeris comme pôle de compétitivité français dédié au secteur du **Caoutchouc**, de la **Plasturgie** et des **Composites**. Cette reconnaissance nous permettant de poursuivre notre engagement au profit des entreprises innovantes de notre secteur regroupant à la fois des leaders mondiaux mais aussi un très grand nombre de PME.

Polymeris, déploie une stratégie ambitieuse au service de notre filière et est une porte d'entrée incontournable de l'innovation technologique et industrielle pour les matériaux polymères. Nos moyens renforcés nous permettent également une présence sur tout le territoire, et au plus près de nos adhérents et partenaires, ainsi qu'une visibilité européenne et internationale élargie.

Nous comptons sur vous car les cotisations sont indispensables pour conduire notre projet et vous apporter le service correspondant à vos besoins. Nous vous remercions de votre soutien et vous rappelons que notre équipe est à votre disposition pour **accompagner vos projets** ou pour toute **information sur nos activités**.

Concernant l'**Agenda 2023**, il est d'ores et déjà dense !

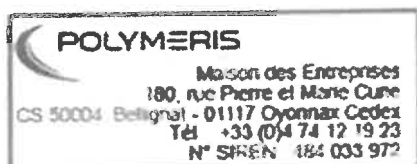
Journées Émergence de Projet, Journées Efficience Industrielle, présence sur plusieurs Salons ou Congrès Internationaux, Webinaires de restitution... Nous vous invitons à en prendre connaissance de l'ensemble des événements sur notre site internet <https://www.polymeris.fr/> et à noter les dates qui vous intéressent.

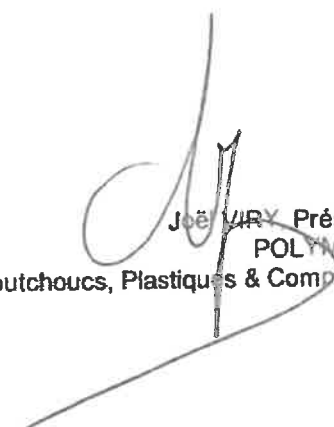
.../...

Par ailleurs, nous vous avons adressé par mail en fin d'année une demande de mise à jour de vos données pour la prochaine version de notre **Annuaire**. Nous vous remercions pour vos retours et vous informons qu'il vous reste quelques jours pour nous transmettre vos corrections si vous ne l'avez pas encore fait.

Enfin, je vous invite à noter d'ores et déjà que notre prochaine **Assemblée Générale** aura lieu lors du Salon SIAE (Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace) à Paris-Le Bourget qui se tient du 19 au 25 juin 2023 (la date exacte et les détails de cette assemblée vous seront communiqués ultérieurement).

Nous vous remercions de votre confiance renouvelée et vous présentons nos meilleurs vœux pour l'année 2023.




Joël VIRY Président
POLYMERIS
Pôle de Compétitivité Caoutchoucs, Plastiques & Composites

DELIBERATION CA04-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 718-7 à L 718-15
Vu le décret 2020-1811 du 30 décembre 2020 portant création de la communauté d'universités et établissements COMUE Angers-Le Mans ;
Vu la délibération CA004-2021 en date du 22 juin 2021 relative à l'élection de Rachid EL GUERJOURA, président de la COMUE expérimentale Angers -Le Mans

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 23 février 2023

Objet de la délibération : Cotisation 2023 des membres fondateurs

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le 7 mars 2023, le quorum étant atteint, arrête :

La cotisation 2023 des membres fondateurs à hauteur de 50 000 euros par établissement est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour (18 en présentiel et 6 procurations), 0 abstention, 0 contre.

Fait le 09/03/2023 **Rachid EL GUERJOURA**
Président

Rachid EL GUERJOURA

Signé par Rachid EL GUERJOURA

✓ Signé et certifié par yousign 

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le :

APPEL A COTISATION 2023 – Collège 2
« Tutelles d'universités, d'instituts de recherches nationaux et CHU »

STRUCTURE D'ADHESION

Nom de la structure LE MANS UNIVERSITÉ

N° SIRET 197 209 166 00010

Nom du représentant légal M. Pascal LEROUX

Contact clé (nom, prénom, mail) Mme Nathalie MÉTAIRIE, recherche@univ-lemans.fr

Email de facturation ac-fournisseurs@univ-lemans.fr (dépôt de la facture sur CHORUS PRO)

MONTANT DE L'ADHESION 2023

Structure	Montant de la cotisation
Tutelles (avec ses laboratoires)	2 000 ^(*)

(*) montant validé en AG du 28/02/2019

MODALITES DE REGLEMENT :

Par virement bancaire en rappelant l'objet du paiement "Adhésion Atlanpole Biotherapies 2023»

Banque : BANQUE DE FRANCE - IBAN : FR62 3000 1005 89C4 4100 0000 010 - SWIFT/BIC: BDFEFRPPCCT

☒ Cochez ici si vous souhaitez que votre facture soit déposée sur CHORUS PRO

☒ Je souhaite recevoir une facture pour procéder au paiement

☐ Je procède au règlement sans facture et souhaite recevoir une facture acquittée

Fait à Le Mans, le 24 janvier 2023

Cachet et signature

Pour le Président de l'Université
et par délégation
Le Vice-Président Recherche

Gérald BILLAF

**FIED**

Maison des universités
103 Boulevard Saint-Michel
75005 Paris
N° de Siret : 399 810 589 00073

Devis

Paris le 27/01/2023

Référence FC-2023-13

Affaire suivie par Caroline Mossé
tresorier@fied.fr

Adhérent LE MANS UNIVERSITE

ac-fournisseurs@univ-lemans.fr
Avenue Oliiver Messiaen
72085 LE MANS CEDEX 09

A l'attention de CHURIN Christelle

Description	Montant
Cotisation à la FIED pour l'année 2023	1 800,00 €
Solde dû	1 800,00 €
« TVA non applicable, art 293 B du CGI »	

A verser au compte de la Fédération Interuniversitaire de l'Enseignement à Distance

N° de compte 20216769483

Code Banque 10207

Code guichet 00041

Clé RIB 61

IBAN FR76 1020 7000 4120 2167 6948 361

BIC CCBPFRPPMTG

TARIFS 2022

Tarif n°	Tarif enregistré le	Pour information ou attribution	Convention n°	Date CA	Financier	Demandeur	Objet de la demande	Montant	Commentaires
24	30/03/2023	Attribution		25/05/2023	Participants	ENSIM	Partenariat Prytanée	1800€ TTC	CF convention 214_23
25	30/03/2023	Attribution		25/05/2023	Participants (UBS)	DRH	Convention de formation	875,00 €	CF convention 218_23
26	04/04/2023	Attribution		25/05/2023	Participants	UFR ST	Tarifs d'inscription à l'école d'été JSALT 2023	Tarifs divers	
27	26/04/2023	Attribution	311_23	25/05/2023	Association Collectif solidaire Le Mans Université	SCD	Cession d'un fonds documentaire désherbé	0,00 €	
28	05/05/2023	Attribution		25/05/2023	Participants	UFR DEG	Tarifs JurisCampus	65,00 €	
29	09/05/2023	Attribution		25/05/2023	Néant (Apport en nature)	LAUM	Location d'un espace de travail dans la salle anechoïque du LAUM dans le cadre d'une résidence	40 000,00 €	

Suivi de la convention :

Reçue par le SAGJ le : 15.03.23

Mise en signature le :

Signée le :

Retour à l'expéditeur le :

A l'attention de :

Commentaires :

(Cadre réservé au SAGJ)

Objet de la convention :

Convention de Partenariat avec le Pylaxe

VISA du Porteur de projet :

Le :

Nom et Signature :

AVIS du Directeur/RA service ou de la composante :

☒ Favorable

☐ Défavorable

☐ Réservé

Le : 13/03/2023

Christine DALIBARD
Resp. Administrative et financière

Nom et Signature :



ENSIM
École d'Ingénieurs
Le Mans Université

Si applicable :

VISA de l'Antenne Financière :

Le :

Nom et Signature :

AVIS de la DAF :

☐ Favorable

☐ Défavorable

☐ Réservé

Le :

Signature :

AVIS du SAGJ

☐ Favorable

☐ Défavorable

☐ Réservé

Cf. mail 15/02/23

Pas d'annexe (Art 4) Tarif 24

Le :

Signature :

AVIS complémentaire

(DRH, Agence comptable, DEF....)

☐ Favorable

☐ Défavorable

☐ Réservé

Le :

Qualité et Signature :

AVIS DGS

☐ Favorable

☐ Défavorable

☐ Réservé

Le :

Signature :

Convention de partenariat

Entre

L'UNIVERSITE DU MANS,

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège se situe avenue Olivier Messiaen, 72085 Le Mans Cedex 9, ayant le n° SIREN : 197 209 166, de code APE 8542Z, représentée par son Président, Monsieur Pascal LEROUX,

Agissant au nom et pour le compte de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieur du Mans , dirigé par Charles PEZERAT.

Ci-après désignée l'« ENSIM »
D'une part

Et

LE PRYTANEE NATIONAL MILITAIRE (PNM),

Etablissement public, dont le siège se situe 22 rue du collège, CS 30110 72208 LA FLECHE CEDEX, ayant le n° SIREN 150 001 667 , représenté par son chef d'établissement, le colonel Emmanuel DOSSEUR.

Ci-après désigné «Prytanée»
D'autre part.

L'ENSIM et le PNM étant ci-après individuellement ou collectivement désignés par le(s) Partie(s).

Préambule

Il est convenu entre le Prytanée Militaire de la Flèche et l'ENSIM de s'engager dans un partenariat sous la forme d'une classe informatique, l'objectif de la convention de partenariat étant de proposer aux élèves du Prytanée de rencontrer des étudiants et des enseignants en lien avec l'enseignement supérieur.

Ceci étant exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat, à savoir :

- Mise en place d'une classe de technologie à l'ENSIM sur une durée de 2 jours,
- Mise en place dans les locaux de l'ENSIM d'ateliers à destination des lycéens en lien avec leur spécialité.
- Organisation possible de mini-conférences thématiques dans les locaux du Prytanée par les enseignants-chercheurs de l'ENSIM.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur le 02/01/2023 et prendra fin le 30/06/2023 .

Article 3 : Engagements de l'ENSIM

L'ENSIM s'engage durant les 2 jours à prendre en charge les lycéens pour un effectif maximum de 30 élèves et un volume horaire total de 10 heures selon les modalités suivantes :

- Jour 1 : 2 heures le matin et 3 heures l'après midi
- Jour 2 : 3 heures le matin et 2 heures l'après midi

L'ENSIM s'engage à mettre à disposition un enseignant sur les 2 jours et 2 étudiants tuteurs pendant les heures d'atelier.

L'ENSIM s'engage à mettre à disposition des lycéens les fournitures et le petit matériel nécessaires aux réalisations.

Article 4 : Engagements du Prytanée

Le Prytanée s'engage à respecter et à faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité propres aux locaux mis à disposition, qui sont énoncés au sein des consignes générales de la Charte Hygiène et Sécurité en vigueur au sein de l'établissement.

Le Prytanée reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées au cours de l'utilisation des locaux et/ou des équipements mis à disposition (assurance responsabilité civile).

L'attestation d'assurance devra être annexée à la présente convention.

Article 5 : Modalités financières

Le Prytanée s'engagera une fois les modalités administratives terminées à verser la somme de 1500 € + 20% (soit 300 €) de frais de gestion correspondant à :

- . L'encadrement d'une trentaine de lycéens : animation par 2 étudiants et 2 enseignants chercheurs pendant 10 heures. La préparation des ateliers par 2 étudiants, 2 enseignants et un technicien
- . A l'achat de petits matériels consommables
- . A la fabrication de kits d'escape game pour les ateliers dont 8 seront définitivement acquis par le Prytanée.

Pour se faire, l'ENSIM transmettra à la cellule budget du Prytanée un devis récapitulatif de la somme correspondante au montant des frais décrits ci-dessus.

Ce devis fera l'objet d'une demande d'achat dans le logiciel chorus formulaire. Ce document engendrera un bon de commande garantissant le remboursement.

Une fois la formation terminée, le Prytanée établira un service fait dans chorus formulaire ce qui permettra à l'ENSIM de déposer la facture sur la plateforme web : <https://chorus-pro.gouv.fr> afin d'obtenir le remboursement.

TRESOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE (X) RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc.)

Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation		
10071	72000	00001000179	20	TPLEMANS		

Identifiant international de compte bancaire - IBAN						
IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1007	1720	0000	0010	0017	920
						BIC (Bank Identifier Code)
						TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

UNIVERSITE DU MANS

AGENT COMPTABLE

Le Prytanée s'acquittera du paiement de la somme fixée à l'article 5, dans les 30 jours suivant le dépôt de la facture correspondante sur la plateforme Chorus Pro (adresse : <https://chorus-pro.gouv.fr>).

Mentions obligatoires relatives au dépôt sur la plateforme Chorus Pro:

- SIRET du partenaire : xxxxxxxxxxxxxxxxx;
- Code service du partenaire : Il n'y a pas de code service à renseigner;
- Numéro d'EJ: le numéro d'EJ (engagement juridique) correspond au numéro du bon de commande émis par le partenaire (n° à 10 chiffres commençant par 45xxxxxxxx);
- Adresse de facturation: xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Article 6 : Règles d'hygiène et sécurité

L'utilisation des locaux et/ou équipements mis à disposition s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs.
Il devra être signalé au plus vite tout incident survenu au cours de leur utilisation. Le cas échéant, les frais de remise en état (dégradations, etc.) seront à la charge du PNM.

Article 7 : Modification de la convention

Toute modification de la convention fera l'objet d'un avenant qui sera soumis à la signature de chacune des Parties.

Article 8 : Fin anticipée de la convention

L'une des Parties peut décider de mettre fin à la présente convention dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception par l'autre Partie d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Il peut être mis fin à la présente convention de plein droit par l'une des Parties en cas d'inexécution par l'autre d'une ou plusieurs de ses obligations. La fin de la convention ne devient effective que 2 mois après l'envoi par la partie plaignante d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs de la plainte, à moins que dans ce délai la partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

L'exercice de cette faculté ne dispense pas la partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la date effective de fin de la convention et ce, sous réserve des dommages éventuellement subis par la partie plaignante du fait de la fin anticipée de la convention.

Article 9 : Litige

Le droit français est seul applicable. Tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention sera soumis à l'appréciation des juridictions françaises compétentes après tentative de règlement amiable entre les Parties.

Article 10 : Annexes

Annexe 1 : attestation assurance multirisque

L'annexe précitée fait partie intégrante de la convention.

Convention établie en deux exemplaires originaux,

POUR L'UNIVERSITE, Nom, prénom et fonction du représentant de l'établissement. Le Signature :	POUR Cliquez ici pour taper du texte., Nom, prénom et fonction du représentant de la structure Le Signature :
---	---



Suivi de la convention :

Reçue par le SAGJ le : 16/03/23

Mise en signature le :

Signée le :

Retour à l'expéditeur le :

A l'attention de :

Commentaires :

(Cadre réservé au SAGJ)

Objet de la convention :

Participation de Anne-Perrine GARNIEL (UBS) à « Intelligence émotionnelle niveau 1 » du 3 au 5 avril

VISA du Porteur de projet :

Le :

Nom et Signature :

AVIS du Directeur/RA service ou de la composante :

☒ Favorable

☐ Défavorable ☐ Réservé

Pour le Président et par délégation
Le responsable du Pôle Formation des personnels
et Recrutement - DRH

Le : 14/03/23

Nom et Signature :

Christelle PERPOIL

Si applicable :

VISA de l'Antenne Financière :

Le :

Nom et Signature :

AVIS de la DAF :

☐ Favorable

☐ Défavorable

☐ Réservé

Le :

Signature :

AVIS du SAGJ

Tarifs à faire voter en CA (avril 23)
Tarifs 25

☐ Favorable ☐ Défavorable ☐ Réservé

Le :

Signature :

AVIS complémentaire

(DRH, Agence comptable, DEF....)

☐ Favorable ☐ Défavorable ☐ Réservé

Le :

Qualité et Signature :

AVIS DGS

☐ Favorable ☐ Défavorable ☐ Réservé

Le :

Signature :

CONVENTION DE FORMATION

ENTRE

Le Mans Université, établissement organisateur,

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège se situe : avenue Olivier Messiaen, 72085 LE MANS Cedex 9, ayant le n° SIRET : 197 209 166 00010, de code APE 85.42Z, représentée par son Président, Monsieur Pascal LEROUX, élu le 6 avril 2021,

ET

L'Université de Bretagne Sud,

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège se situe : 27, Rue Armand Guillemot – BP 92116 – 56321 LORIENT CEDEX, ayant le n° SIRET : 19561718800600, de code APE 8542Z, représenté par sa Présidente, Madame Virginie DUPONT, élue le 30 juin 2020.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : OBJET DE LA CONVENTION

Le Pôle Accompagnements et Développement des compétences de Le Mans Université organise une action de formation dont les caractéristiques sont les suivantes:

Intitulé : Intelligence émotionnelle niveau 1

Lieu: Le Mans Université

Dates (et durée en présentiel): 3, 4 et 5 avril 2023 (3 jours / 21 heures)

Article 2 : DISPOSITIONS FINANCIERES

L'Université de Bretagne Sud a inscrit à cette formation le(s) stagiaire(s) suivant(s) à la formule suivante:

- Anne-Perrine GARNIEL – Formule avec Hébergement avec la nuitée la veille au soir

Pour lequel l'établissement s'engage à prendre en charge le coût de la formule choisie, soit **875 € pour la formule hébergement avec nuitée la veille au soir**. Le coût de la formation comprend les frais indiqués selon la(es) formule(s) choisie(s) pour le(s) stagiaire(s) - cf. tableau ci-dessous -.

Formule	LA VEILLE		DUREE DE LA FORMATION				FRAIS DE TRANSPORT	FRAIS PEDAGOGIQUES
	DINER	HEBERGEMENT + PETIT DEJEUNER	DEJEUNER(S) les jours de stage	DINER(S) du 1 ^{er} jour à la veille du dernier jour	HEBERGEMENT + PETIT DEJEUNER			
SANS HEBERGEMENT	non	non	OUI	non	non	non	OUI	
AVEC HEBERGEMENT	non	non	OUI	OUI	OUI	non	OUI	
AVEC HEBERGEMENT + NUITEE LA VEILLE	non	OUI	OUI	OUI	OUI	non	OUI	

La facture correspondante sera adressée à l'issue de la formation ou, au plus tard, le 31 décembre de l'année de réalisation de la formation.

Article 3 : MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement de la somme fixée à l'article 2 de la présente convention sera effectué en un seul versement sur présentation d'une facture établie par Le Mans Université. Le versement sera effectué à l'ordre de l'agent comptable de l'établissement organisateur.

Article 4 : RESPONSABILITES

Pendant la durée du stage, les stagiaires sont couverts par leur employeur contre tous les risques d'accident du travail et d'accident au sens de la législation en vigueur. Il reste de la responsabilité de l'Etablissement d'accueil de veiller aux conditions générales de sécurité des personnes présentes dans ses locaux du fait de la formation.

Article 5 : PRESENCE DES STAGIAIRES

Toute inscription vaut engagement à participer à l'intégralité de la formation. En conséquence, aucun prorata temporis n'est applicable par l'Etablissement organisateur sur le montant total (indiqué à l'article 2) dû par l'Etablissement d'origine du(es) stagiaire(s).

Article 6 : ATTESTATION

A l'issue de la formation, l'Etablissement organisateur adresse une attestation de stage récapitulant le nombre d'heures de présence à chaque stagiaire de la formation.

Article 7 : MODIFICATION

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant signé par les parties. La présente convention, ses annexes et ses éventuels avenants représentent l'intégralité de l'accord conclu entre les parties. De convention expresse, les correspondances et propositions antérieures sont considérées comme non avenues.

Article 8 : CLAUSE DE DEDIT

7.1 - En cas d'un nombre insuffisant de candidatures, l'établissement organisateur se réserve le droit d'annuler l'action de formation, en application du principe de mutualisation.

7.2 - En application du principe de mutualisation des actions de formation, l'établissement organisateur se réserve le droit de facturer à l'établissement du candidat, en cas de défection tardive notamment, l'ensemble des frais qu'il aura réellement engagé et dont il ne pourrait pas se faire rembourser.

Article 9 : DIFFERENDS EVENTUELS

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de le régler à l'amiable avant d'entreprendre tout autre recours. En cas de litige persistant, celui-ci sera soumis par la partie la plus diligente au tribunal compétent.

Fait à Le Mans, le

Le Président

de Le Mans Université

Pascal LEROUX

La Présidente,

de l'Université de Bretagne Sud

Signé par : Virginie
Dupont
Date : 11/03/2023
Qualité : L
Virginie DUPONT

Convention de cession à titre gratuit

Entre

L'UNIVERSITE DU MANS,

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège se situe avenue Olivier Messiaen, 72085 Le Mans Cedex 9, ayant le n° SIREN : 197 209 166, de code APE 8542Z, représentée par son Président, Monsieur Pascal LEROUX,

Agissant au nom et pour le compte du Service Commun de Documentation , dirigé par Florence DEGORGUE.

Ci-après désignée « Le Cédant »

D'une part,

Et

L'ASSOCIATION COLLECTIF SOLIDAIRE LE MANS UNIVERSITE,

Association relevant de la loi du 1^{er} juillet 1901, enregistrée sous le numéro RNA W723016614, Avenue Olivier Messiaen, Bâtiment EVE 72000 Le Mans, représentée par sa Présidente Najat TAHANI.

Ci-après désigné « Le Cessionnaire »
D'autre part.

Le Cédant et le Cessionnaire étant ci-après individuellement ou collectivement désignés par le(s) Partie(s).

Préambule

Les Bibliothèques Universitaires réalisent régulièrement des opérations de « désherbage » (sortie de documents de leurs collections pour des raisons de gestion). Soucieuses de leur engagement en faveur du développement durable et des actions sociales, elles souhaitent donner une seconde vie à certains documents qui ont été retirés des rayons, en collaboration avec une association investie dans l'action en faveur des étudiants et dans la lutte contre la précarité.

Le Service Commun de Documentation souhaite ainsi établir un partenariat avec l'association Collectif solidaire autour de dons de documents issus de ses collections. Les dons prennent la forme de :

- cessions régulières de documents au fur et à mesure des sorties de collections, documents qui seront ensuite proposés au don aux usagers par le Collectif Solidaire dans un espace dit « Bibliothèque solidaire » dans les locaux des bibliothèques ;
- cessions dans le cadre d'événements ponctuels de type gratiféria dits « Bibliodons », pour des lots de documents spécifiques et/ou occasions particulières.

Ces initiatives se veulent participer à l'accessibilité de la culture pour tous, tout en permettant aux livres de poursuivre leur existence auprès de nouveaux lecteurs.

Les documents donnés au Collectif Solidaire sont issus d'une sélection effectuée sur les sorties des collections des bibliothèques incluant des critères d'ordres intellectuel et physique : les documents retenus sont en bon état et susceptibles d'intéresser les publics.

Ceci étant exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

En application des dispositions de l'article L3212-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le Cédant cède gratuitement au Cessionnaire les documents suivants :

- Ouvrages d'étude ou de loisir et culture générale, incluant des romans et bandes-dessinées ;
- Revues et magazines d'information générale, culture générale ou de loisir ;
- Documents matériels non imprimés de type DVD, CD ou jeux.

Article 2 : Liste et description des biens cédés

Compte tenu des modalités de cession et mise à disposition des dons, la liste et la description des documents cédés sera établie sous la forme d'un inventaire référençant les documents concernés pour l'année écoulée (transmission au 31 janvier au plus tard pour l'année antérieure). Cet inventaire fera l'objet d'une annexe annuelle.

Article 3 : Conditions relatives à la destination des biens cédés

Le Cessionnaire s'engage à n'utiliser les biens qui lui sont cédés que pour l'objet prévu par ses statuts, à l'exclusion de tout autre.

Article 4 : Etat des biens cédés

Le Cessionnaire accepte les biens cédés dans l'état où ils se trouvent et s'engage expressément à n'exercer aucun recours en garantie contre le Cédant.

Si, nonobstant les contrôles effectués en amont de la cession, le Cessionnaire devait constater un défaut sur un ou plusieurs documents entravant leur possible réutilisation ou mise à disposition, ce dernier s'engage à les restituer au Cédant, lequel se chargera de s'en défaire par les moyens adéquats. Les documents ainsi restitués seront identifiés sur l'inventaire annuel visé à l'article 2 de la présente convention.

Article 5 : Transfert de propriété

La présente convention emporte autorisation de reprise et gestion par le Cessionnaire sur le lieu de dépôt des biens concernés, à savoir :

- Avenue Olivier Messiaen 72085 LE MANS cedex 9 (bâtiment BU) pour la bibliothèque du Mans ;
- 52 Rue des Docteurs Calmette et Guérin 53020 LAVAL cedex 9 (bâtiment BU) pour la bibliothèque de Laval.

Le transfert de propriété des documents cédés au profit du Cessionnaire intervient tout au long de l'année, au fur et à mesure de la remise des lots de documents par les bibliothèques. L'inventaire dressé annuellement conformément aux stipulations de l'article 2 fera foi pour ce qui est de la nature des biens donnés.

A l'issue d'un délai qui sera arrêté d'un commun accord entre les Parties, les documents qui n'auraient pas trouvé preneur dans le cadre des opérations de don organisées seront rétrocédés au Cédant aux fins de valorisation via une autre filière. Ces documents seront identifiés sur l'annexe visée à l'article 2 de la présente convention.

Article 6 : Durée

La présente convention est établie pour une durée initiale d'un an. Elle pourra être reconduite par tacite reconduction par période d'un an, sans pouvoir excéder la durée totale de trois ans. A l'issue de cette durée, les Parties pourront choisir de se réunir à nouveau afin d'envisager la conclusion d'un nouveau partenariat.

Article 7 : Fin anticipée de la convention

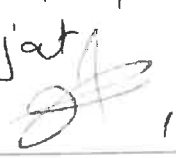
Il peut être mis fin à la présente convention de plein droit par l'une des Parties en cas d'inexécution par l'autre d'une ou plusieurs de ses obligations. La fin de la convention ne devient effective que 15 jours après l'envoi par la partie plaignante d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs de la plainte, à moins que dans ce délai la partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

L'exercice de cette faculté ne dispense pas la partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la date effective de fin de la convention et ce, sous réserve des dommages éventuellement subis par la partie plaignante du fait de la fin anticipée de la convention.

Article 8 : Litige

Le droit français est seul applicable. Tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention sera soumis à l'appréciation des juridictions françaises compétentes après tentative de règlement amiable entre les Parties.

Convention établie en deux exemplaires originaux.

POUR L'UNIVERSITE, Nom, prénom et fonction du représentant de l'établissement. Le Signature :	POUR L'ASSOCIATION COLLECTIF SOLIDAIRE LE MANS UNIVERSITE, Nom, prénom et fonction du représentant de la structure Le Mans 25/06/2023. Signature : TAHANI Najat 
---	---

CONVENTION DE RÉSIDENCE

Raison sociale : **Le Mans Université**

N° SIRET : - Code APE :

Adresse :

Tél: - fax:

Représenté par : agissant en qualité de

Ci-après dénommé "**LMU**" d'une part,

ET

Jean-Basile SOSA

Adresse : 91 boulevard de la Croix-Rousse
69004 LYON

Tél : 06 99 88 99 47^[L]_[SEP]

Contact : sosa.jeanbasile@gmail.com^[L]_[SEP]

Numéro de Sécurité Sociale : 1 81 09 31 555 524 36

Numéro de Congés spectacle : H0671607

Régime : intermittent du spectacle rattaché à l'Urssaf des Artistes Auteurs

Pierre LECOMTE

Adresse : 74 Route de la Roche
69250 Poleymieux-au-Mont-d'Or

Tél : 06 49 57 22 78

Contact : sekisushai@gmail.com

Numéro de Sécurité Sociale : 1 89 04 54 395 355 32

Régime : régime général

Ci-après dénommés "**L'EQUIPE ARTISTIQUE**" d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de fixer les termes du contrat de résidence

établis entre **LMU** et l'**ÉQUIPE ARTISTIQUE** désignée ci-dessus, dans le cadre de la création de l'œuvre **[A fashionable nightclub]** : musique électroacoustique *live*.

Cette convention fixe les obligations de chaque partie, l'**ÉQUIPE ARTISTIQUE** et **LMU**, dans le cadre de cette résidence.

Article 2 : DURÉE

Le présent contrat est valable à compter de la signature jusqu'au **1er février 2024**, sauf cas de dissolution anticipée du présent contrat.

Article 3 : OBLIGATIONS DE LMU

1/ Locaux de résidence

LMU met à disposition de l'**ÉQUIPE ARTISTIQUE** des locaux de travail, des locaux de répétition et de résidence, en accord avec l'occupation et l'usage de ceux-ci, dans le respect des directives de l'Université du Mans et des représentants impliqués.

2/ Matériel technique

L'**ÉQUIPE ARTISTIQUE** dispose de son propre matériel de répétition et bénéficie d'un complément technique et matériel à disposition dans les lieux de résidence.

Article 4 : APPORT

Le temps de résidence longue durée pour la création du spectacle est estimé à **18 jours**, pour la période du **1er juin 2023 au 1er février 2024** et équivalent à un apport en nature d'un montant estimé à **40000€** (utilisation de la salle anéchoïque du Laboratoire d'Acoustique de Le Mans Université équipée de 24 haut-parleurs).

Article 5 : OBLIGATIONS RESPECTIVES

1/ Responsabilité générale

L'ÉQUIPE ARTISTIQUE assurera la responsabilité artistique de la création de l'œuvre **[A fashionable nightclub]**.

En qualité d'employeur, **LMU** assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises attachées à la création. Il lui appartiendra notamment de solliciter, en temps utile, auprès des autorités compétentes, les autorisations pour l'emploi, le cas échéant, de mineurs ou d'intervenants étrangers dans la manifestation.

2/ Sécurité

L'ÉQUIPE ARTISTIQUE s'engage à prendre les lieux de résidence à **LMU** dans l'état physique et technique où ils se trouvent au jour de l'entrée en jouissance et les restituer dans leur meilleur état de propreté. Elle devra se conformer dans l'aménagement et l'utilisation des locaux à toutes les dispositions légales et réglementaires se rapportant à la sécurité ainsi qu'à l'avis et aux observations de l'administration du **LMU**.

L'ÉQUIPE ARTISTIQUE devra porter à la connaissance de l'administration de **LMU**, tout risque qui pourrait découler de son activité et qui pourrait être considéré comme aggravant. Elle devra également lui déclarer au plus tard, sous 48h, tout incident ou accident quelle qu'en soit l'importance même s'il n'en résulte aucun dégât apparent.

Elle s'engage également à effectuer des tâches ménagères dans le cadre de son utilisation des locaux.

3/ Communication - Publicité

L'ÉQUIPE ARTISTIQUE s'engage à mentionner sur tous les documents relatifs à la communication publique ou privée dudit spectacle, le logo de **LMU**, et au besoin ses coordonnées. **L'ÉQUIPE ARTISTIQUE** est tenue de faire parvenir à **LMU** tout document imprimé à l'occasion de sa programmation. **LMU** pourra utiliser ces documents dans sa propre communication.

Article 6 : ASSURANCES

LMU s'engage à assurer auprès d'une compagnie d'assurance de son choix ^[1]_[SEP] Les biens (bâtiments, matériels, agencements etc...) objets de la présente convention. ^[1]_[SEP] Sa responsabilité civile pour les dommages de toute nature causés aux tiers, du fait de son activité, de son matériel, de ses installations électriques et de son personnel.

L'ÉQUIPE ARTISTIQUE s'engage à assurer auprès d'une compagnie d'assurance de son choix :[SEP] Ses biens matériels, et du matériel des artistes associés au projet.[SEP] Sa responsabilité civile pour les dommages de toute nature causés aux tiers, du fait de son activité, de son matériel, et de son personnel.

Article 7 : EXPLOITATION

L'œuvre [**A fashionable nightclub**] sera diffusée aux conditions financières suivantes : [SEP]

Dans le cadre d'une représentation à l'issue de la résidence, **l'ÉQUIPE ARTISTIQUE** demande à ce que chaque artiste et technicien opérant sur la représentation soit rémunéré sous forme de cachet ou de facture (à définir en fonction de chaque protagoniste dans le contrat de cession formalisé à cet effet), et défrayé pour les frais de déplacement.

Dans le cas d'une dissolution anticipée du présent contrat, toutes les modalités établies dans le présent contrat seront considérées caduques et tout de suite annulées au lendemain de la date de dissolution.

Article 8 : ENREGISTREMENT ET CAPTATION

Tout enregistrement de tout ou partie du spectacle à des fins d'exploitation commerciale, par quelque moyen que ce soit, devra faire l'objet d'un accord de principe entre **LMU** et **l'ÉQUIPE ARTISTIQUE**, celle-ci se réservant le droit de négocier une contrepartie d'image ou financière. [SEP]

Les mentions du **LMU** et de **l'ÉQUIPE ARTISTIQUE** devront apparaître au générique des documents vidéo.

Article 9 : Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux du MANS, mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage, etc...).

Article 10 : Annulation du contrat

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de forces majeures, ou en cas d'incapacité de l'un des artistes à tenir son rôle. Dans le cas où l'une ou l'autre des parties ne pourrait plus assurer son rôle, le présent contrat serait annulé et considéré caduc. Aussi, le présent contrat et la résidence seraient annulés dans le cas particulier où l'aide à la résidence de la SACEM ne serait pas accordée.

Fait au Mans, le 14 février 2023 en deux exemplaires

LMU

L'ÉQUIPE ARTISTIQUE Jean-Basile SOSA Pierre Lecomte